

# RAPPORT

## SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE RIVIÈRES - HAUTE-SAVOIE

FAUCIGNY  
FILLINGES  
LA TOUR  
MARCELLAZ  
MÉGEVETTE  
ONNION  
PEILLONNEX  
ST JEAN DE THOLOME  
ST JEOIRE  
VILLE-EN-SALLAZ  
VIUZ-EN-SALLAZ

# 2022



- 4 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE**
  - 4 LE TERRITOIRE
  - 4 LE SERVICE
  - 5 LES MISSIONS
  - 8 LES ÉQUIPEMENTS ET MOYENS MATÉRIELS
    - 8 Les déchetteries
    - 8 Le parc de conteneurs
  - 9 RÉPARTITION DES COMPÉTENCES
  - 10 LA SYNTHÈSE DES FLUX
    - 10 Les déchets collectés en quelques chiffres
    - 11 Les tonnages et leur traitement
- 12 LA COLLECTE DES DÉCHETS**
  - 12 L'ORGANISATION DE LA COLLECTE
    - 12 Les différents flux triés
    - 12 Les modes de collecte par flux
    - 12 Les points d'apport volontaire
    - 13 Fréquences de collecte
  - 15 LES COLLECTES SPÉCIFIQUES
    - 15 Collecte des cartons des professionnels
    - 15 Collecte des Textiles
- 16 BILAN DE LA COLLECTE**
  - 16 BILAN DE LA COLLECTE OMR
    - 16 Bilan OMR global
    - 18 OMR collectées en porte à porte
    - 19 OMR collectées en points d'apport volontaire
  - 20 BILAN DE LA COLLECTE TRI
    - 20 Bilan collecte des contenants global
    - 21 Bilan collecte tri contenants par corps et secteur
    - 22 Bilan collecte cartons des professionnels
    - 23 Collecte des textiles-linges-chaussures (TLC)
- 24 LES DÉCHETTERIES**
  - 24 LES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES
    - 25 Optimisation de la collecte en déchetterie
    - 25 Les déchets pris en charge
  - 26 BILAN DES DÉCHETTERIES
    - 26 Tonnages collectés en déchetterie
    - 28 Fréquentation des sites
    - 29 Les rotations
    - 30 Apports des professionnels
  - 31 L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE
    - 31 Les composteurs
  - 32 INCINÉRATION
- 32 LE TRAITEMENT**
  - 33 VALORISATION DU TRI SÉLECTIF
  - 34 VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES
- 36 INDICATEURS FINANCIERS**
  - 36 MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE
  - 37 MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES DU SERVICE
    - 38 Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises
    - 38 Montants des versements au titre des adhésions aux syndicats
  - 39 MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC
    - 39 TEOM
    - 41 Modalités d'établissement de la redevance spéciale
    - 42 Montant des aides reçues des éco-organismes agréés
    - 44 Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation
    - 44 Montants des recettes perçues au titre des adhésions aux syndicats
    - 45 Récapitulatif des recettes de fonctionnement
    - 45 Synthèse des coûts

# SOMMAIRE

# ÉDITO DU VICE-PRÉSIDENT

Cette année 2022 a été celle d'un travail de fond sur la réflexion pour le renouvellement de notre politique de collecte, de traitement et de valorisation des déchets avec notamment plusieurs faits marquants :

- L'ouverture d'une nouvelle déchetterie qui complète l'offre territoriale ;
- La mutualisation des secteurs de collecte et traitement des déchets. Après avoir quitté le SYVALOR, la commune de Fillinges a intégré le SYDEVAL au 1er juillet 2022.

Au niveau financier, comme dans tous les secteurs, celui des déchets a été impacté par l'inflation que connaissent les domaines du transport, de l'énergie, du traitement et de l'acquisition de matériel. Si cette inflation nous impacte par l'augmentation des coûts d'exploitation, elle nous est profitable pour la revente des matières.

Le travail que réalise le service Déchets ainsi que nos partenaires

nous permet une gestion optimisée dans laquelle un maximum de déchets est valorisé.

Enfin, cette année 2022 a été occupée à préparer les changements à venir pour 2023. Principale nouveauté : l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Nos services ont oeuvré à l'anticipation des modifications de flux et à la préparation de la communication sur ces changements de pratiques.

Un travail important a également été réalisé pour la mise en concurrence du marché public de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, avec une refonte totale de la logistique et des parcours actuels. Enfin, la communauté de communes a passé un marché pour acquérir des engins de compactage des bennes en déchetterie afin d'optimiser le poids moyen des bennes évacuées et de limiter les transports.



**Pascal POCHAT-BARON, vice-président en charge de la politique déchets de la communauté de communes des Quatre Rivières**

## PRÉAMBULE

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par décret n°2015-1827, impose aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Il est présenté par le président de la collectivité au conseil communautaire et accessible par les usagers.

Ce rapport annuel vise à :

- Informer les usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service, afin de favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.
- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence et d'accompagnement à la prise de décision, les données existantes dans ce domaine et spécifiques à notre territoire.

Le présent rapport a été établi en s'appuyant sur les préconisations formulées par l'ADEME dans son guide traitant du « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Le service de gestion et de prévention des déchets de la communauté de communes des 4 Rivières pilote la politique déchets pour le compte des 11 communes et assure l'intermédiaire avec les prestataires de gestion et de traitement des déchets.

## LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes des 4 Rivières, créée en 1993, est composée de 11 communes pour une superficie de 135 km<sup>2</sup> : Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonex, Saint-Jean de Tholome, Saint-Jeoire en Faucigny, La Tour, Viuz-en-Sallaz et Ville-en-Sallaz.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le territoire de la communauté de communes des 4 Rivières comptait 19 995 habitants.

## EN 2022

**19 995**  
HABITANTS

**11** COMMUNES

**3** COMMISSIONS  
THÉMATIQUES

**153** AVIS SUR LES DEMANDES  
D'URBANISME

**634,05 KG**  
DE DÉCHETS  
PRODUITS PAR AN  
ET PAR HABITANTS

TAUX DE VALORISATION : MATIÈRE 54,53 % / ÉNERGÉTIQUE 40,16 %



## LE SERVICE

Sur l'ensemble de son territoire, la communauté de communes prend en charge la collecte des déchets des ménages.

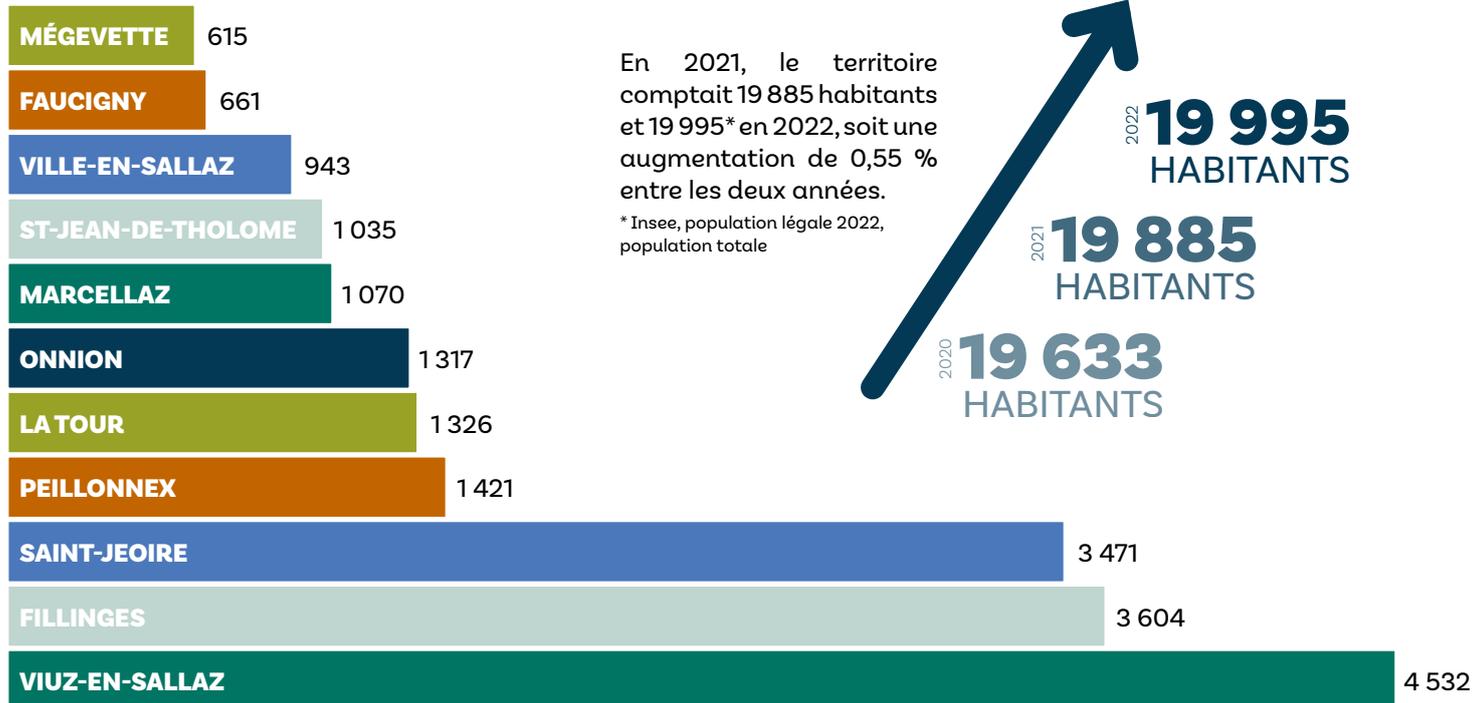
Elle prend également en charge les déchets des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), lorsqu'il s'agit de déchets assimilés.

Les **déchets assimilés** sont des déchets non ménagers, mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

## POPULATION

Sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de Communes prend en charge la collecte des déchets des ménages.

### HABITANTS 2022



En 2021, le territoire comptait 19 885 habitants et 19 995\* en 2022, soit une augmentation de 0,55 % entre les deux années.

\* Insee, population légale 2022, population totale



## LES MISSIONS

La communauté de communes des 4 Rivières est chargée de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés :

- Prévention des déchets : réduction des quantités et de la nocivité des déchets produits.
- Collecte des déchets résiduels (ordures ménagères classiques), des déchets alimentaires et des déchets recyclables (papiers/emballages et verre) : collecte en porte-à-porte et en apport volontaire.
- Tri et valorisation des déchets.
- Gestion des 2 déchetteries réparties sur le territoire.
- Information et communication sur le tri et la prévention des déchets.

Une grande partie de ces missions sont déléguées à des prestataires, décrits en p. 9 de ce rapport.

Le périmètre de ce service concerne les usagers suivants :

- les ménages qui habitent sur le territoire des 11 communes membres des 4 Rivières,
- les professionnels (artisans, commerçants, activités tertiaires), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre,
- les établissements publics.

Depuis le 1er janvier 2017, l'intercommunalité déploie auprès des professionnels implantés sur le territoire la **redevance spéciale**, qui vise à couvrir financièrement la prise en charge de ces déchets ménagers assimilés.

En 2022

- 25 réunions déchets / urbanisme -

- 153 avis -

## ZOOM SUR...

### LES AVIS URBANISME-DÉCHETS

Au-delà des projets publics d'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés, les nouveaux PLU des communes prévoient la possibilité de demander l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés dans le cadre de projets privés (résidence), en remplacement d'une collecte des déchets en bacs roulants. Depuis décembre 2017\*, une commission technique déchets a été mise en place.

Elle examine les dossiers de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme visant à la création de logements ou de surfaces bâties générant une production d'ordures ménagères ou assimilées.

La commission rend des avis formalisés par écrit où elle donne les modalités de ramassage et les prescriptions techniques pour la pose de contenants de pré-collecte.

\* En vertu de l'article R 423-50 et suivants du Code de l'urbanisme.

# LES FAITS MARQUANTS

## 2022

Le déploiement des points d'apport volontaires fait partie des objectifs à moyen terme de la communauté de communes. En 2022, 11 containers (tous types confondus) ont été installés.

### Mise en place de points d'apports volontaires



### Ouverture d'une nouvelle déchetterie

Les travaux de la déchetterie de Viuz/Peillonex ont pris fin début novembre. L'inauguration de cette déchetterie nouvelle génération a eu lieu le 19 novembre en présence des élus et anciens élus de la communauté de communes, du sous-préfet de Bonneville et du président du Sydeval.



### Fermeture de la déchetterie de Fillinges

La déchetterie de Fillinges a fermé ses portes au profit de celle de Viuz/Peillonex.



### Lancement de l'appel d'offre pour des compacteurs

Une consultation a été lancée pour l'acquisition de rouleaux compacteurs pour les déchetteries. Ces derniers permettront d'optimiser le chargement des bennes et de d'optimiser la logistique. La première livraison est prévue en février 2023.

### Rattachement de Fillinges au Sydeval et suppression des secteurs

Depuis 2015, date de la prise de compétences Déchets, le territoire intercommunal était divisé en deux secteurs pour la collecte des ordures ménagères. Les déchets de la commune de Fillinges étaient incinérés à l'exutoire de Valserhône et ceux des autres communes à l'exutoire de Marignier. Depuis le 30 juin l'ensemble des ordures ménagères des 4 Rivières sont traités à l'incinérateur de Marignier.

## Préparation de l'extension des consignes de tri

Préparation technique (adaptation de la collecte) et stratégique (communication) pour la mise en place des extensions des consignes de tri et de la collecte en multimatériaux (corps plats et creux mélangés) au 1er janvier 2023.



Plusieurs faits marquants se sont produits cette année et peuvent avoir un lien avec l'évolution des tonnages collectés. Les faits qui ont le plus d'influence sur les flux et nos données sont :

- La modification des secteurs en milieu d'année
- Le remplacement d'une déchetterie (ouverture de Viuz / Peillonnet et fermeture de Fillinges)
- Une forte inflation dans les domaines du transport, de l'énergie, du traitement et dans l'acquisition du matériel de pré-collecte.

Ces événements peuvent avoir un impact notable sur la production de déchets, et donc sur les coûts d'exploitation. Nous avons pu constater les faits suivants :

- Une diminution du tonnage total des ordures ménagères collectés en porte à porte et en points d'apport volontaire. 4833,93 tonnes ramassées en 2021 contre 4628,57 tonnes en 2022, soit une évolution de -4,25 %.

- Une baisse du tonnage issu de la collecte sélective : 1 389,73,30 Tonnes collectées en 2022 contre 1 459,29 T en 2021, soit une évolution significative de -4,77 %
- Le tonnage total collecté par les déchetteries a diminué de -6%. Ce sont 6 510 tonnes qui ont été collectés en 2021 contre 6 565 tonnes en 2022

On remarquera également une baisse importante du tonnage des TLC (Textiles/Linge/ Chaussures) collectés sur nos 11 communes : - 11,9 % avec 97,11 Tonnes collectés contre 110,34 en 2021. A contrario, les tonnages de cartons des professionnels ramassés en porte à porte sont en augmentation, après une baisse continue depuis 4 ans. Ce sont 52,34 tonnes qui ont été collectées en 2021 contre 45,49 tonnes en 2021.

Au chapitre financier, la crise économique et l'envolée du coût des matières premières a encore été profitable pour la revente des matières malgré des coûts d'exploitation toujours en hausse.

## Lancement de l'appel d'offre pour la collecte

La consultation pour un marché public pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte et du tri en point d'apports volontaires a été lancée. La procédure a abouti à la sélection d'un des candidats pour une mise en oeuvre au 1er janvier 2023.



100% PAPIERS & ENVELOPPES

# LES ÉQUIPEMENTS ET MOYENS MATÉRIELS

Même si une majorité des actions en rapport avec les déchets sont assurées par des prestataires et partenaires, l'intercommunalité dispose d'équipements pour la gestion des déchets de son territoire.

## LES DÉCHETTERIES

**Les déchetteries assurent :** accueil des usagers, séparation et orientation des déchets vers les unités de valorisation, de traitement ou d'enfouissement correspondants. L'année 2022 a été marquée par le remplacement de la déchetterie de Fillinges par celle de Viuz / Peillonex. La communauté de communes est propriétaire des déchetteries. La gestion est déléguée (voir page suivante).



### SAINT-JEOIRE

- Ouverte depuis juillet 2019
- 158 route de la Pallud  
74490 Saint-Jeoire
- Ouverte 5 jours / 7



### FILLINGES

- Fermée en novembre 2022
- 1664 rte du Chef Lieu  
74250 Fillinges
- Ouverte 5 jours / 7



### VIUZ / PEILLONNEX

- Ouverte depuis novembre 2022
- 1 038 rue de l'Industrie -  
74250 Viuz-en-Sallaz
- Ouverte 5 jours / 7

## LE PARC DE CONTENEURS

Sur les 11 communes, à fin 2022, sont au total disposés 229 conteneurs de tri sélectif répartis sur 66 PAV. Pour les ordures ménagères, ce sont 44 conteneurs d'OM répartis sur 21 points.

La collecte du tri sélectif est assurée uniquement au moyen de points d'apport volontaire (PAV) mis à disposition des usagers, composés à majorité de colonnes aériennes, ou de conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

24 conteneurs aériens appartiennent toujours au Sivalor, qui assurait la compétence tri-valorisation pour la commune de Fillinges par substitution de l'intercommunalité jusqu'au 30 juin 2022, et qui met à disposition dans ce cadre les colonnes aériennes. Il en assure aussi le nettoyage et l'entretien.



**NOMBRE DE CONTENEURS PAR TYPE ET RÉPARTITION PAR FLUX**

**62,41 % du parc en colonnes aériennes**  
**25,55 % du parc en conteneurs enterrés**  
**12,04 % du parc en conteneurs semi-enterrés**

## LE PARC EN 2022

MISE EN SERVICE DE...

**5** CONTENEURS ENTERRÉS

**5** CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS

**1** COLONNE AÉRIENNE

DONT **6** DÉDIÉS AUX OMR

# RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Pour assurer la compétence collecte des déchets sur son territoire, la Communauté de Commune a choisi de déléguer cette tâche à des prestataires privés via la passation de marchés publics.

La compétence de traitement des ordures ménagères (sous compétence « incinération » et « tri sélectif ») de la Communauté de Communes des 4 Rivières a été déléguée au Sydeval de la Région de Cluses pour 10 de ses communes (secteur A). Le traitement pour la commune de Fillings (secteur B) est assurée par le Sivalor.

## LA SECTORISATION

Pour des raisons liées à la reprise de la situation au moment de la prise de compétence Déchets par la Communauté de Communes au 1er janvier 2015, les OMR sont acheminées vers deux exutoires différents. De ce fait, le territoire intercommunal est divisé en deux secteurs (Fillings d'un côté et les autres communes de l'autre) pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR). De ce fait, la collecte sur la commune de Fillings doit exclusivement être réalisée à part des autres collectes.

Cette séparation en deux secteurs a pris fin au 1<sup>er</sup> juillet 2022, date à laquelle la commune de Fillings a quitté le Sivalor (ex. Sidefage) pour

intégrer le Sydeval de la région de Cluses (nouvellement Sydeval).

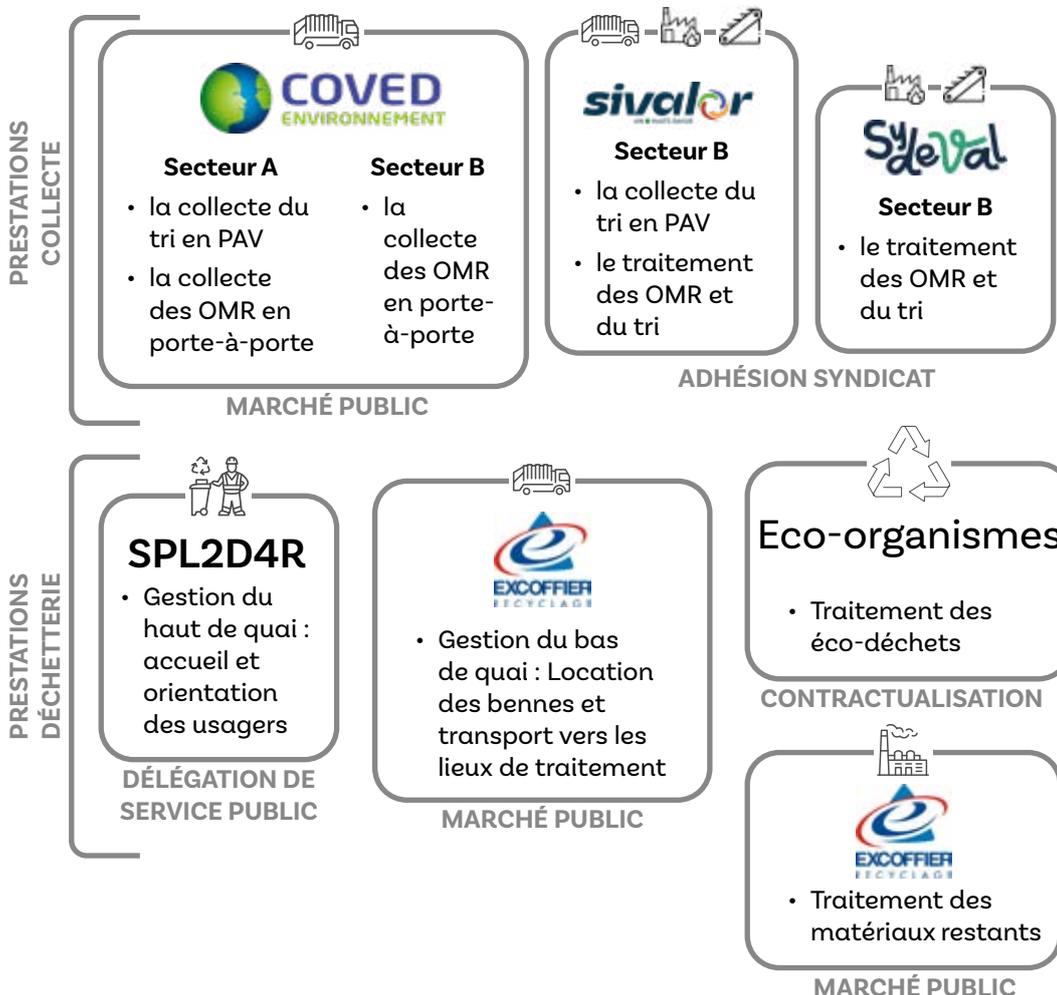
Ceci a eu plusieurs impacts :

- Les ordures ménagères collectées sur Fillings ne sont plus dépotées au quai de transfert d'Etrembières, mais directement à l'incinérateur de Marignier.
- Le tri sélectif n'est plus collecté par le prestataire du Sivalor, mais directement via le marché des 4 Rivières (Coved), pour ensuite être dépoté au centre de tri de Villy-le-Pelloux.
- La commune de Fillings intègre le dispositif de collecte des cartons des professionnels et

peu désormais participer à la distribution des composteurs du Sydeval.

## LES MARCHÉS

Pour les deux secteurs, la Communauté de Communes assure la collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1er janvier 2019 (lot n°1). Le centre d'exploitation de la COVED est situé à Cluses. Ce marché se termine au 31 décembre 2022.



## À NOTER

Au cours de l'année 2022, les syndicats de traitement ont changés de nom, sans impacts sur leurs compétences :



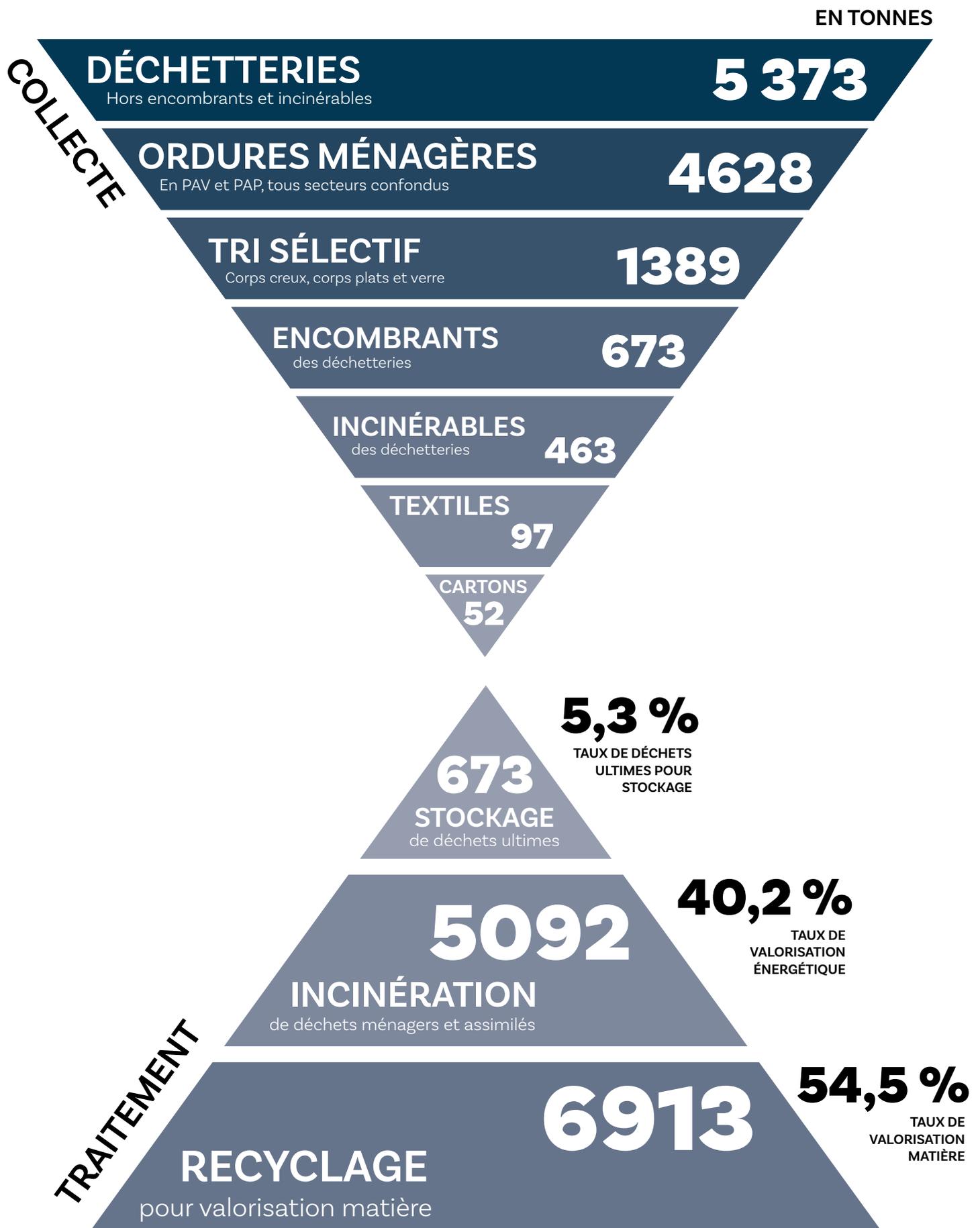
# LA SYNTHÈSE DES FLUX

## LES DÉCHETS COLLECTÉS EN QUELQUES CHIFFRES

|  | 2020          |               | 2021          |               | 2022          |               | Evolution<br>2021 - 2022 |              |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------|--------------|
|  | Tonnes        | kg / hab      | Tonnes        | kg / hab      | Tonnes        | kg / hab      | Tonnes                   | %            |
| <b>Tonnages collectés sur le territoire des 4 Rivières</b> | <b>12 224</b> | <b>622,62</b> | <b>13 391</b> | <b>673,42</b> | <b>12 678</b> | <b>634,05</b> | <b>- 713</b>             | <b>- 5 %</b> |
| Porte à porte  | 4484          | 228,40        | 4521          | 227,38        | 4264,74       | 213,29        | - 256,26                 | - 6%         |
| Point d'Apport Volontaire (PAV) (4 flux)                   | 1736,07       | 88,43         | 1771,29       | 89,1          | 1753,56       | 87,71         | - 17,73                  | - 0,1 %      |
| Déchetteries   | 5 239         | 297           | 6 990         | 348,3         | 6510          | 325,6         | - 480                    | - 6 %        |
| TLC  | 89,69         | 4,56          | 110,35        | 5,55          | 97,11         | 4,86          | - 13,24                  | - 12 %       |
| Cartons professionnels                                     | 47,76         | -             | 45,49         | -             | 52,34         | -             | 6,85                     | + 15 %       |

## LES DÉCHETS COLLECTÉS SELON LE MODE DE COLLECTE

## LES TONNAGES ET LEUR TRAITEMENT



# LA COLLECTE DES DÉCHETS

Le service de gestion et de prévention des déchets de la communauté de communes des 4 Rivières pilote la politique déchets pour le compte des 11 communes et assure l'intermédiaire avec les prestataires de gestion et de traitement des déchets.

## L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

### LES DIFFÉRENTS FLUX TRIÉS

L'organisation du tri pour les particuliers diffère en termes de contenants, mais reste homogène en matière de consignes de tri selon les différents flux :

- Les corps creux (emballages non fibreux) : bouteille, flacon, boîte de conserve...
- Les corps plats (emballages fibreux) : papier et cartons fins et de petite dimension.
- Le verre : pots et bocaux.
- Les ordures ménagères résiduelles (OMR) : déchets restants après tri des ménages\*

\*hors déchets spéciaux et encombrants (voir chapitre consacré aux déchetteries)

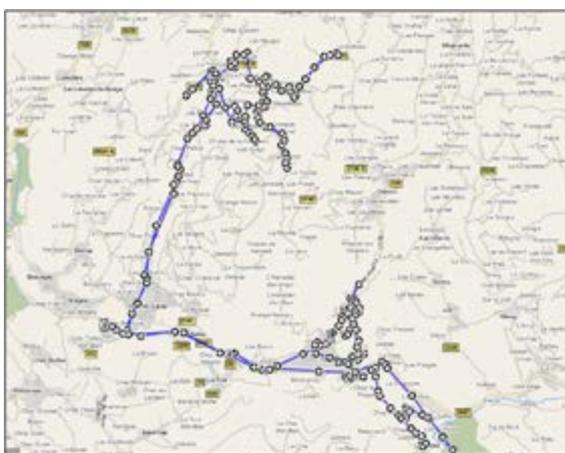
Les consignes de tri détaillées sont disponibles sur les conteneurs ou dans des guides de tri édités par les syndicats de traitement.

### LES MODES DE COLLECTE PAR FLUX

L'organisation de la collecte pour les ordures ménagères résiduelles diffère selon les secteurs : en porte-à-porte ou en apport volontaire. La collecte des déchets recyclables (corps creux, corps plats et verre) est exclusivement réalisée par apport volontaire.

La collecte des OMR est assurée en porte-à-porte sur une majorité du territoire.

Dans certains cas (impossibilité physique et/ou technique de collecte, voirie privée, habitat



Extrait de parcours effectué par une benne d'enlèvement lors d'une collecte le mardi, avec l'inclusion du massif des Brasses

isolé, inaccessibilité l'hiver...) ont été mis en place des points de regroupement de proximité permettant aux usagers de déposer leurs OMR soit dans des contenants restant en permanence sur le point (bacs roulants, conteneurs semi-enterrés ou conteneurs enterrés), soit d'apporter leurs bacs roulants individuels sur le point la veille du

jour de la collecte, et de les rentrer ensuite. Concernant le ramassage du tri sélectif, le ramassage se fait pour l'ensemble du territoire en points d'apport volontaire.

Pour cela, des conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés sont à disposition sur des lieux de vie et de passage.

Les usagers doivent séparer les

matières en 3 flux : les corps creux (emballages plastiques et aluminium) dans les conteneurs jaune, les corps plats (emballages papiers et cartons) dans les conteneurs bleus et le verre (bouteilles et bocaux) dans le conteneur vert.

A ce jour, il n'existe aucun ramassage en porte à porte à porte pour le tri sélectif.

### LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- 66 Points d'apport volontaire (PAV) sont répartis sur le territoire
  - Les 44 conteneurs d'OM sont répartis sur 21 de ces points
  - Certains PAV ne proposent que le tri du verre (8 sur 66 PAV)
- CITEO recommande d'avoir un

Un point de regroupement important existe notamment sur la commune de Mégevette, sous un abri situé au centre de la commune qui dessert une majorité des habitants alors que le circuit du porte-à-porte est très réduit sur cette commune.

point de tri pour 300 habitants en zone rural et 1 point de tri 250 habitants en zone urbaine. **La communauté de Commune des 4 Rivières atteint cet objectif avec 1 point de tri pour 303 habitants en moyenne.**

Adopté en février 2017, le **plan d'optimisation de la collecte des emballages recyclables** consiste à augmenter le taux de valorisation des emballages pour atteindre l'objectif national de 75% d'emballages recyclés [en 2019, le territoire de la Communauté de communes des Quatre Rivières en était déjà à 67%].

Il a été adopté suite un diagnostic quantitatif et qualitatif du parc de conteneurs de tri sélectif et de leur usage mené en 2016 par le Sydeval de la Région de Cluses pour les secteurs A et B. En lien avec un plan d'investissement adapté, il permet de mettre en place de nouveaux points de tri, de remplacer les conteneurs abîmés et de faciliter l'accès aux points de tri dans une logique de « je me gare, je dépose mes déchets et je repars ».

## FRÉQUENCES DE COLLECTE OMR

La collecte est assurée une fois par semaine pour toutes les communes.

Il existe des exceptions :

\* Commune de Mégevette : la collecte en porte-à-porte, d'un périmètre restreint, n'est assurée qu'une semaine sur deux (les semaines paires) le vendredi.

\* Pour des raisons liées à la reprise

de la situation connue au moment de la prise de compétence Déchets par la Communauté de Communes des 4 Rivières au 1er janvier 2015, il existe quelques points de regroupement ou établissements qui sont collectés deux fois par semaine, soit toute l'année, soit sur la saison haute (vacances scolaires), pour l'une des raisons suivantes :

- Points de regroupement ne permettant pas d'absorber les pics de production de déchets,
- Nature de l'activité de l'établissement,
- Activités soumises à une forte saisonnalité.

Un secteur de collecte sur le massif des Brasses a été intégré aux circuits de collecte en porte-à-porte existants au 1er Janvier 2020. Il permet de collecter les ordures ménagères dans le hameau des places et sur le massif des Brasses.

## FRÉQUENCES DE COLLECTE TRI SÉLECTIF

### SECTEUR A

La Communauté de Communes assure la collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1er janvier 2019 (lot n°2).

Sur ce secteur, **les conteneurs de corps**

**creux et de corps plats sont collectés en moyenne une fois par semaine.** Les conteneurs de verre sont collectés en moyenne une semaine sur deux.

### SECTEUR B (Fillinges)

Le Sivalor, qui assure la compétence tri-valorisation pour la commune de Fillinges par substitution de la Communauté de Communes, assure également la collecte du tri sélectif pour la commune de Fillinges, au travers de marchés confiés à des prestataires privés (collecte du verre assurée par Excoffier / collecte des corps creux et corps plats assurée par Guérin SAS).

Sur ce secteur, **les conteneurs sont collectés en moyenne une fois par semaine** (sauf devant la déchetterie de Fillinges où la collecte se fait 2 fois par semaine). Certains conteneurs se remplissant très vite du fait de leur situation géographique (à proximité immédiate de la déchetterie) peuvent être collectés jusqu'à 9 fois par mois.

« Je me gare, je dépose mes déchets et je repars »

## LA COLLECTE

**92,14%** EN PORTE À PORTE

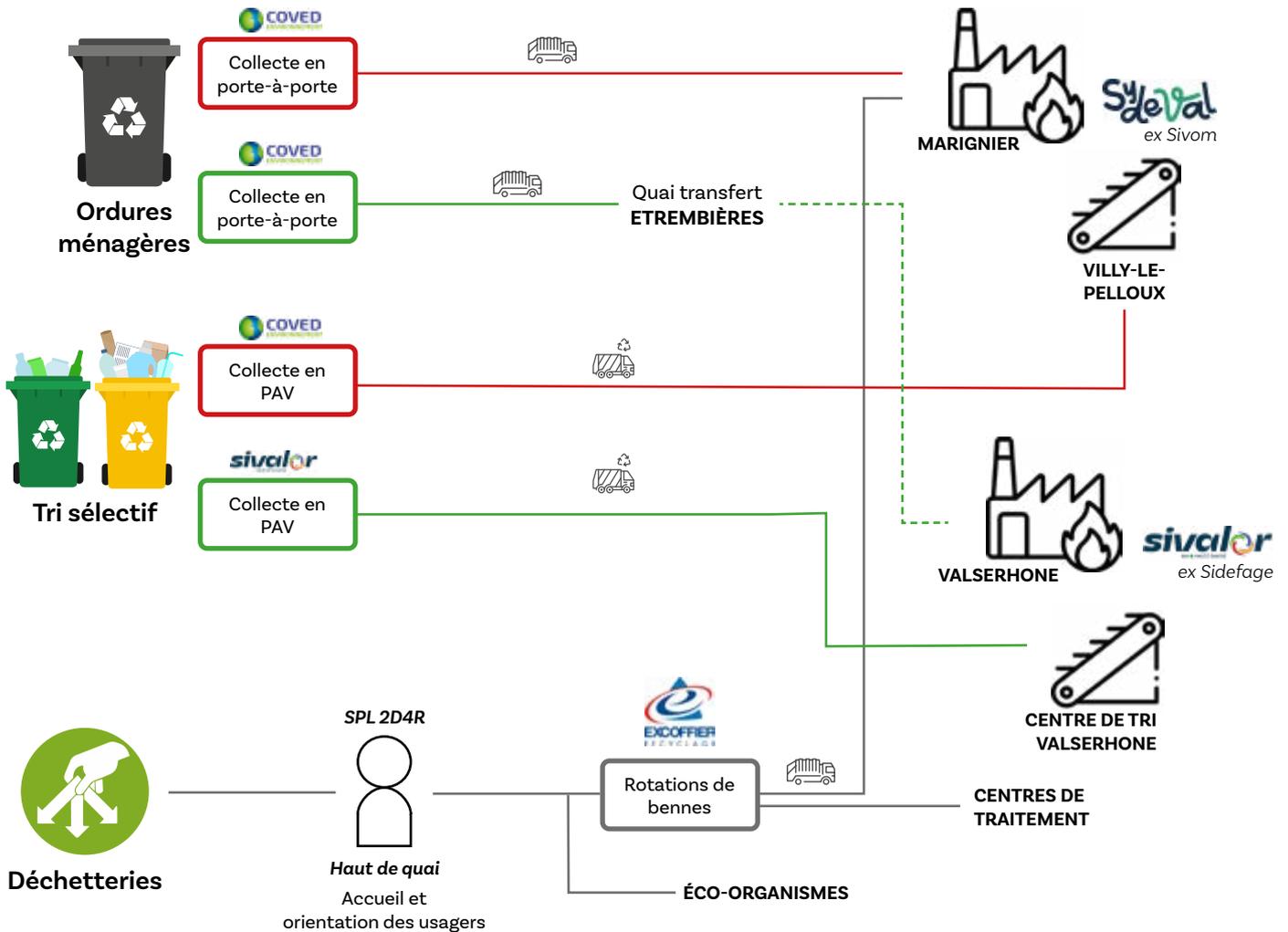
**7,86%** EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



# LE CIRCUIT DES DÉCHETS 2022

## LÉGENDE

- Secteur A
- Secteur B (jusqu'au 30 juin)



## LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

### COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS

En amont du transfert de la compétence Déchets à la communauté de communes des 4 Rivières au 1er janvier 2015, il existait une collecte de cartons des professionnels proposée à titre gratuit à une vingtaine de producteurs, directement initiée par la société COVED, alors en charge de la collecte des ordures ménagères pour le compte des communes.

Lors de la prise de compétence, la communauté de communes a fait le choix de poursuivre cette collecte sous le format existant dans un premier temps, en vue de l'étendre éventuellement dans un second temps.

Cette collecte est assurée en porte-à-porte à raison d'une fois toutes les 2 semaines, le vendredi matin.

Fin 2022, elle concerne 54 professionnels, situés dans des zones d'activités sur les



communes de Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire, La Tour et Peillonex.

L'intercommunalité assure cette collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1er janvier 2019 (lot n°3). Ce marché prend fin au 31 décembre 2022.



### COLLECTE DES TEXTILES

La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC) est assurée par Tri-Vallées. Elle se fait par le biais de bornes textiles implantées dans des emplacements stratégiques du territoire (1 à 3 par communes). Les bornes implantées depuis novembre 2017 ont permis de collecter 374,13 tonnes de textiles depuis leur implantation.



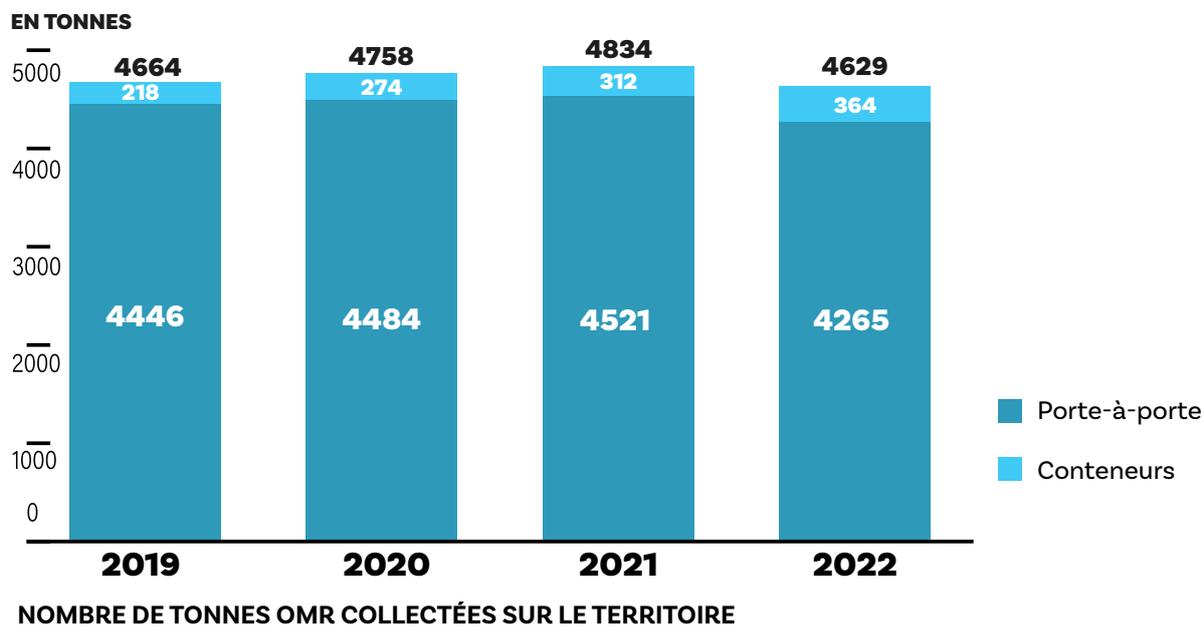
# BILAN DE LA COLLECTE

Le bilan de la collecte présente les chiffres clés et les évolutions des différentes collectes de déchets du territoire. En 2022, la modification des secteurs a eu une influence sur les chiffres. C'est à prendre en compte dans la lecture des résultats.

Les bilans de collecte sont présentés en global et par secteur. Néanmoins, à partir du 1er juillet 2022, l'ensemble des flux ont rejoint le secteur B. Ceci est à prendre en compte dans la lecture des résultats. En effet, les tonnages de la commune de Fillinges ont été décomptés que de janvier à juin 2022, avant d'être détournées vers le Sydeval de la région de Cluses et l'incinérateur de Marignier. De ce fait, la baisse observée en 2022 est normale.

## BILAN DE LA COLLECTE OMR

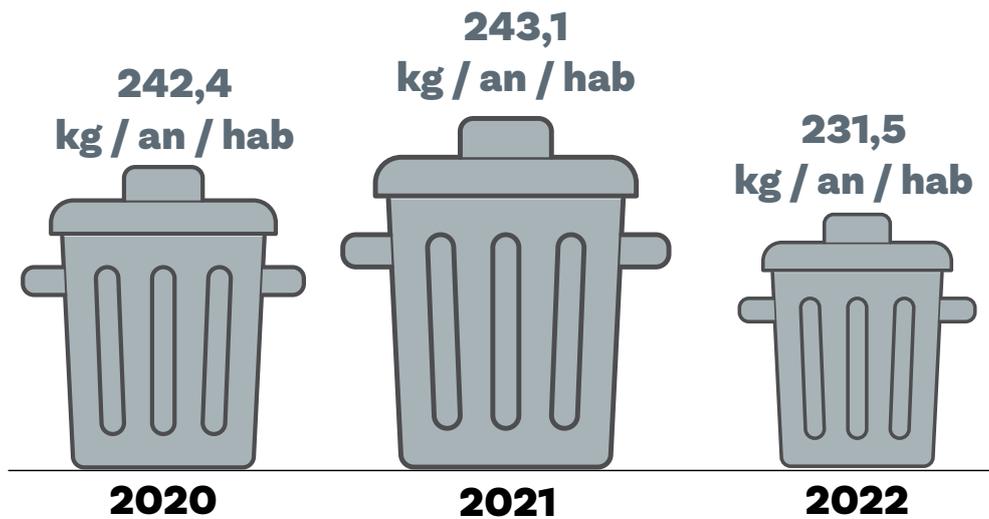
### BILAN OMR GLOBAL



**4 628,57**  
TONNES COLLECTÉES

Soit, pour le porte à porte, une différence de - 256,75 tonnes entre 2021 et 2022.

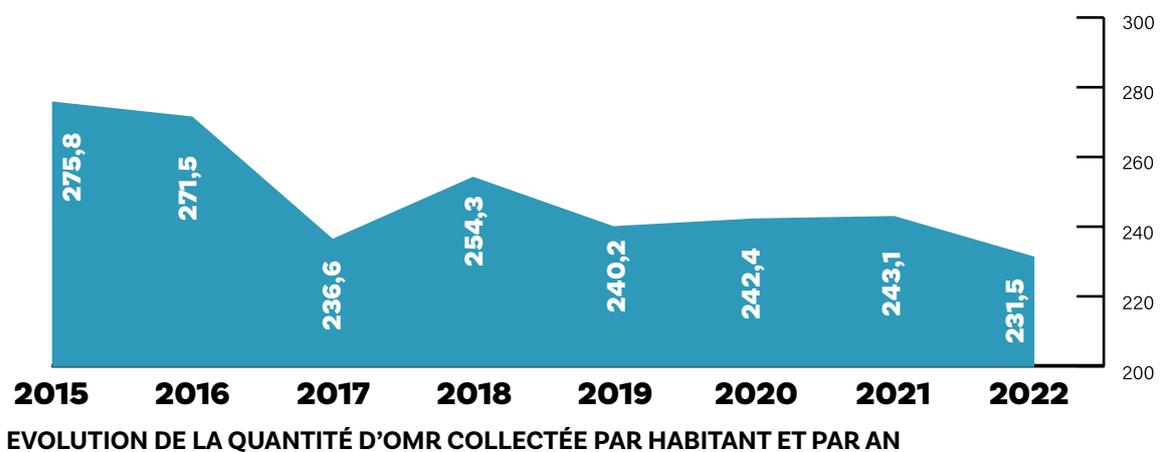
Et pour la collecte en CE/CSE, une différence de + 51,39 tonnes entre 2021 et 2022.



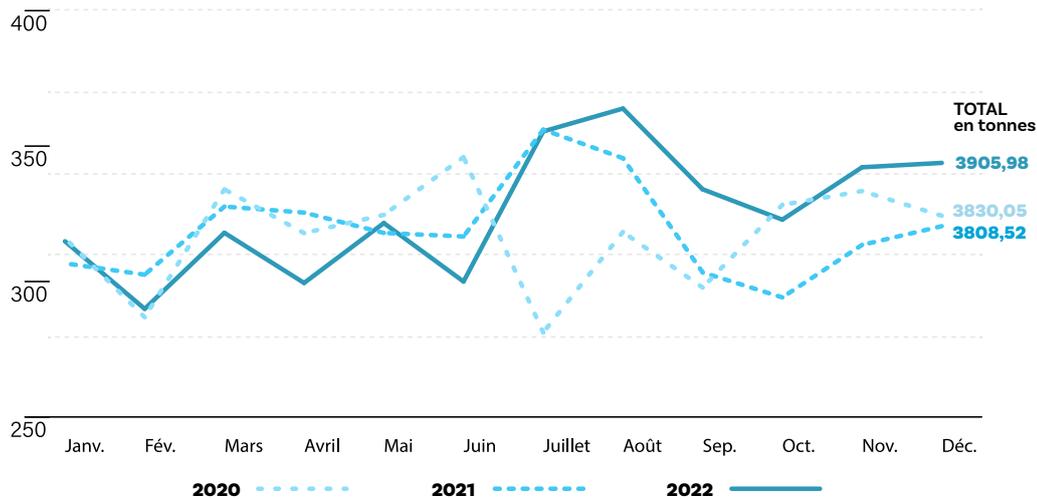
De 2015 à 2022, la baisse cumulée est de -44,3 kg / hab., soit une évolution depuis la reprise de la compétence de -16,10 % du poids des ordures ménagères produits par les habitants du territoire.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio est de 223 kg / habitant

INSEE en 2020, avec une baisse de -15 % depuis 2010 (source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes - enquête 2021). La Communauté de Communes se place pour la première fois depuis 2017 dans la moyenne régionale.



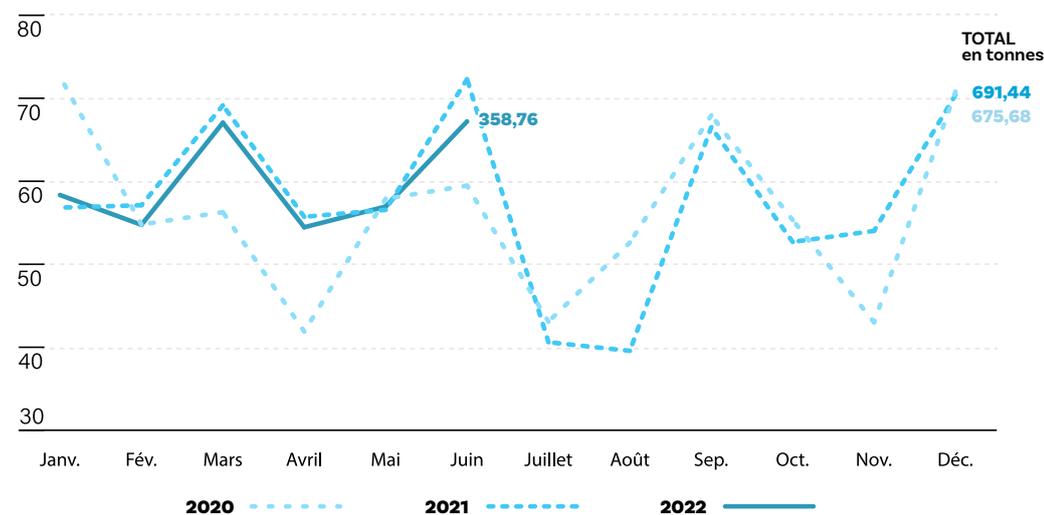
## OMR COLLECTÉES EN PORTE À PORTE 1/2



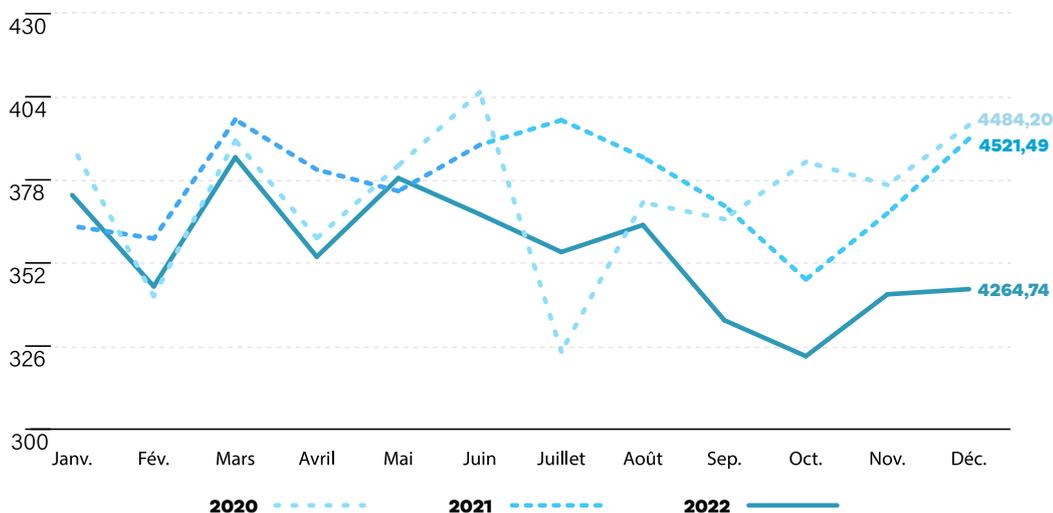
### NOTA BENE

Au titre de la collecte des déchets assimilés des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), il n'existe pas d'identification séparée des tonnages pris en charge.

## NOMBRE DE TONNES OMR COLLECTÉES PAR MOIS EN PORTE À PORTE - SECTEUR A

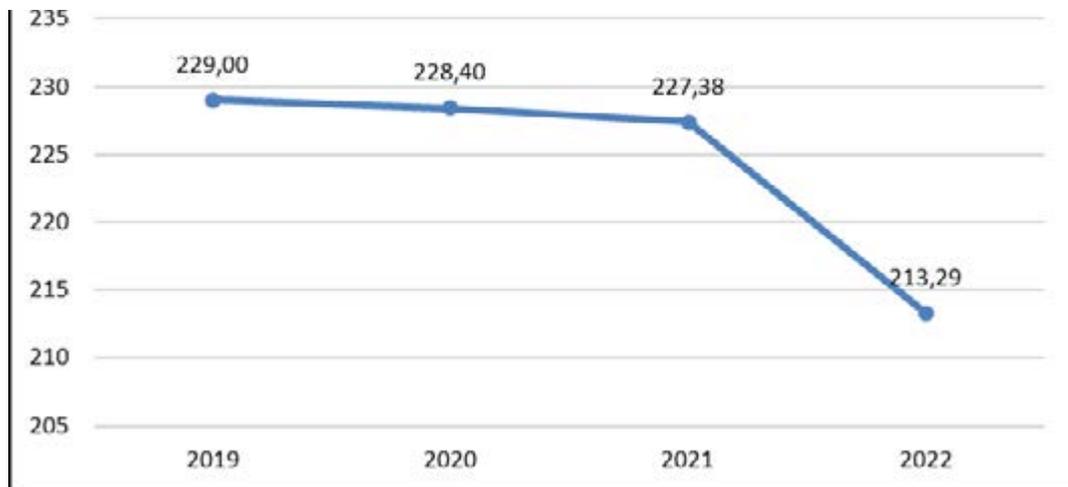


## NOMBRE DE TONNES OMR COLLECTÉES PAR MOIS EN PORTE À PORTE - SECTEUR B



## NOMBRE DE TONNES OMR COLLECTÉES PAR MOIS EN PORTE À PORTE - SECTEUR A+B

## OMR COLLECTÉES EN PORTE À PORTE 2/2



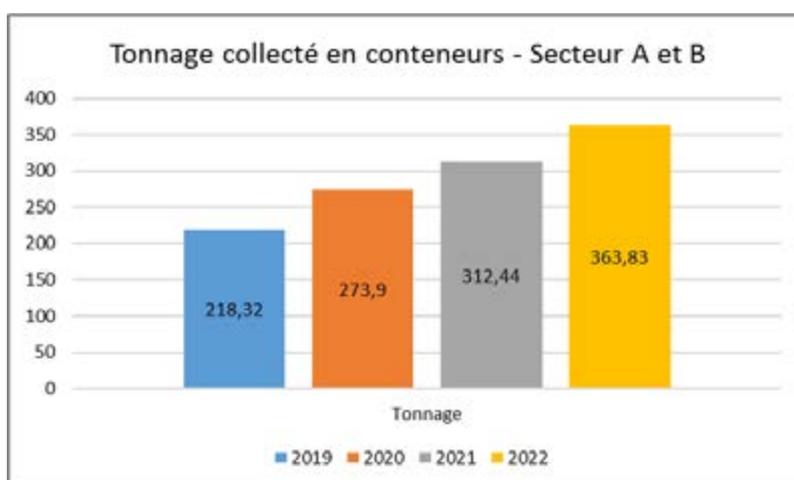
### OMR EN KG / AN / HAB COLLECTÉES EN PORTE-À-PORTE - SECTEUR A + B

Concernant les tonnages collectés en 2022, La tendance générale est à la baisse. On constate une baisse de - 5,68 % du tonnage et une baisse de la production moyenne en Kg/an/hab de - 6,20 %

Cette évolution peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- La crise économique : l'inflation a fait baisser la consommation des foyers
- Une prise de conscience environnementale lié à une consommation plus raisonnable des ressources
- Une augmentation de la population moins marquée que les précédentes années.

## OMR COLLECTÉES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



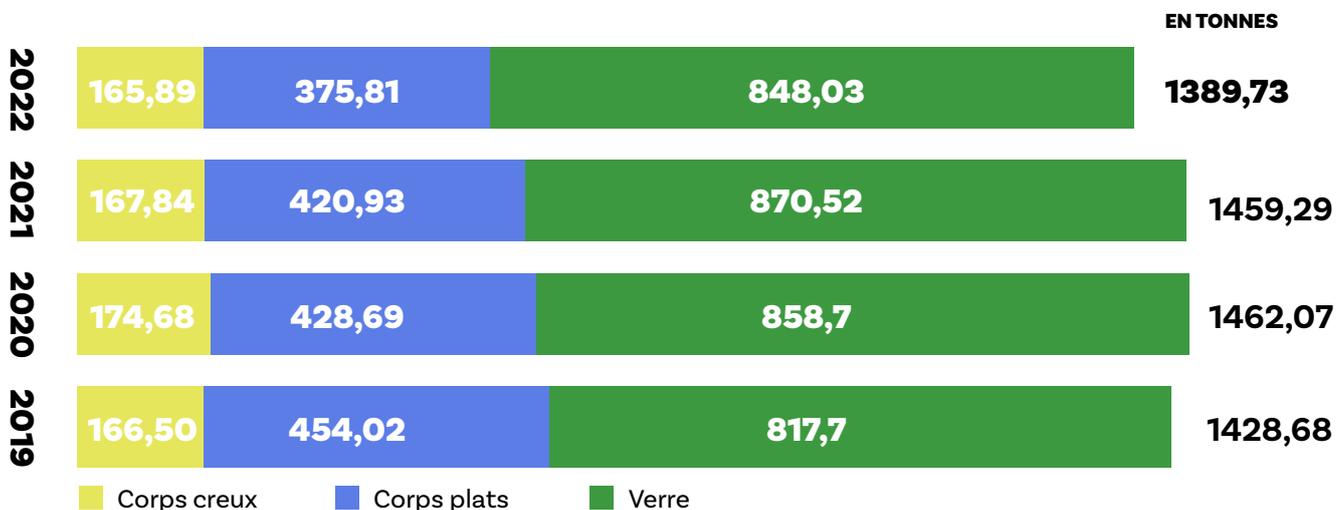
**Soit une variation du tonnage ramassé en conteneurs de + 16,45 % contre + 14,07 % par rapport à l'année 2021.**

### TONNAGE COLLECTÉ EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE - SECTEUR A + B

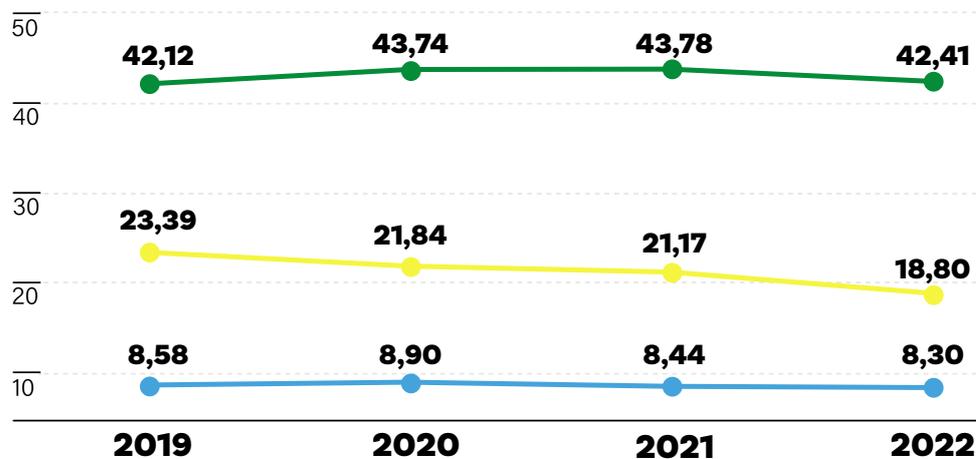
## BILAN DE LA COLLECTE TRI

### BILAN COLLECTE DES CONTENANTS GLOBAL

La collecte des contenants comprend les corps creux, les corps plats et le verre.



### EVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE - SECTEURS A + B



### EVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN KG / HAB / AN - SECTEURS A + B

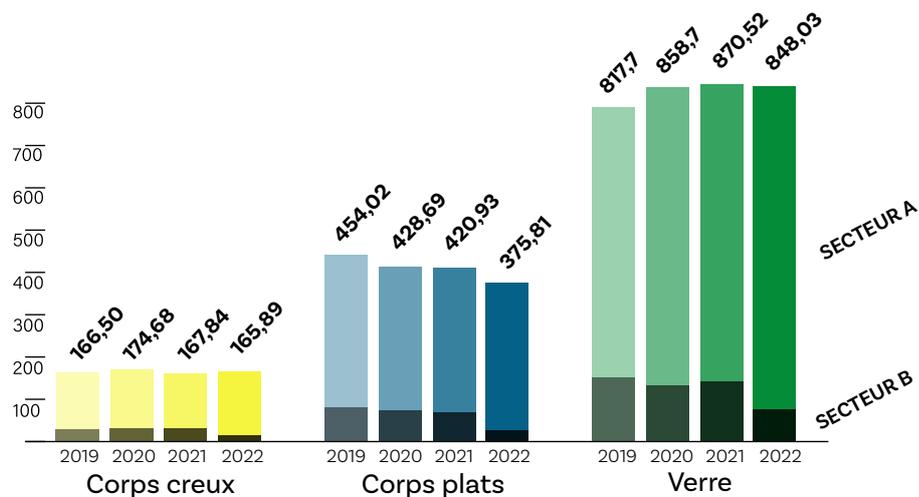
Soit une diminution de - 3,88 kg / hab. entre les années 2021 et 2022, qui peut être due à un relâchement des campagnes de communication sur le tri sélectif, à une forte inflation qui a fait diminuer la consommation des ménages, et à une confusion des usagers sur les

extensions des consignes de tri et la collecte en multimatériaux. Après une hausse des tonnages collectés, puis une stabilisation sur les années 2019, 2020 et 2021, la quantité de tri sélectif ramassée en 2022 diminue de -7,77 % sur l'ensemble des secteurs.

### ZOOM SUR...

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio est de 87 kg / habitant INSEE en 2020, avec une augmentation de + 7 % depuis 2010 (source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes - enquête 2020).

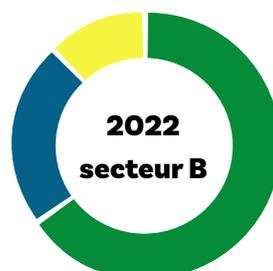
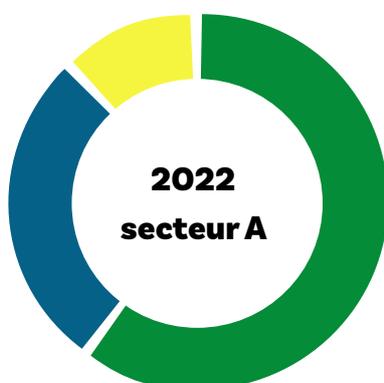
## BILAN COLLECTE TRI CONTENANTS PAR CORPS ET SECTEUR



### EVOLUTION DU TONNAGE DES COLLECTES SÉLECTIVES

La variation de tonnage cumulé entre 2021 et 2022 de + 13,97 % s'explique par le fait que les tonnages de Fillinges ont été transférés vers le secteur A (Sydeval de Cluses) à partir du 1er Juillet 2022. Depuis la prise de compétence en 2015, les tonnages de déchets triés sont en

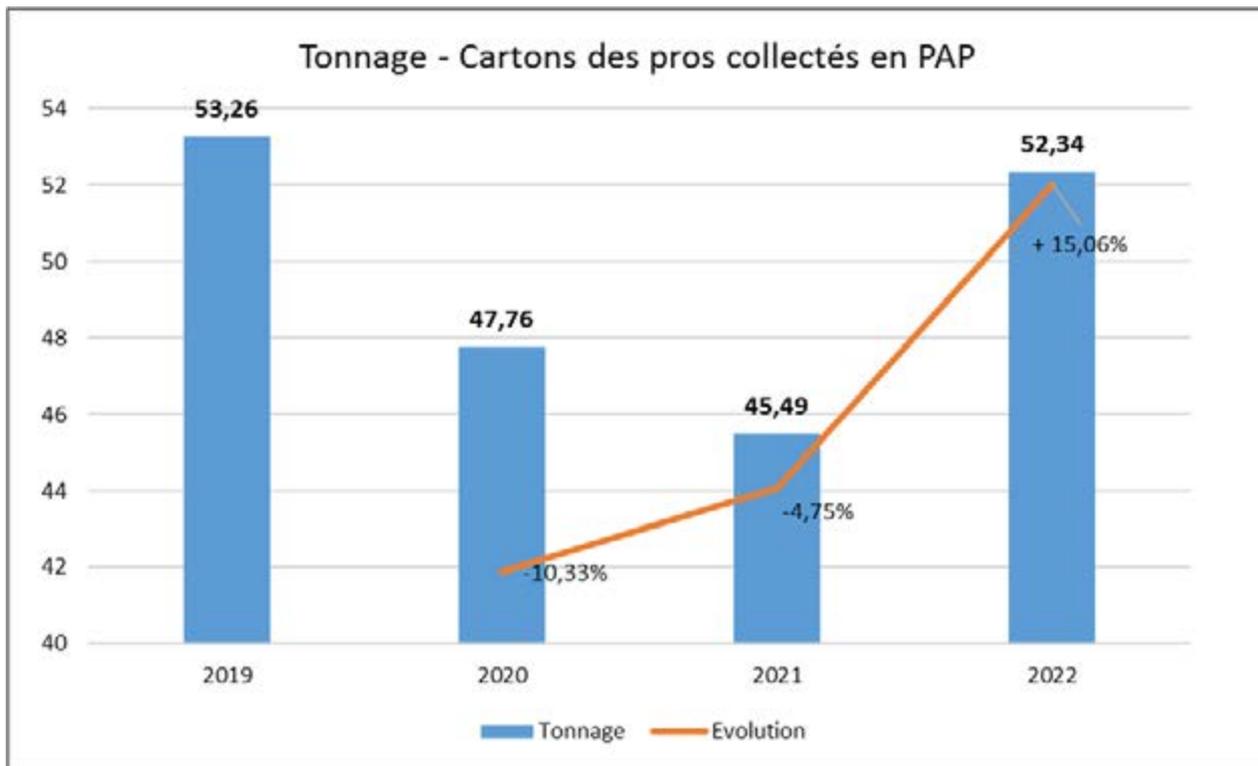
constante augmentation dans ce secteur. L'année 2021 a cassé cette dynamique avec un léger recul de du tonnage total trié. L'année 2022 n'est pas exceptionnelle pour ce secteur (+7,21 %) car les tonnages du secteur B sont reportés dans ce secteur du 1er juillet au 31 décembre 2022.



| A     | B     |             |
|-------|-------|-------------|
| 46,22 | 25,09 | Verre       |
| 21,04 | 8,59  | Corps plats |
| 9,11  | 4,60  | Corps creux |

### PRODUCTION DE TRI SÉLECTIF EN KG / HAB / AN EN 2022

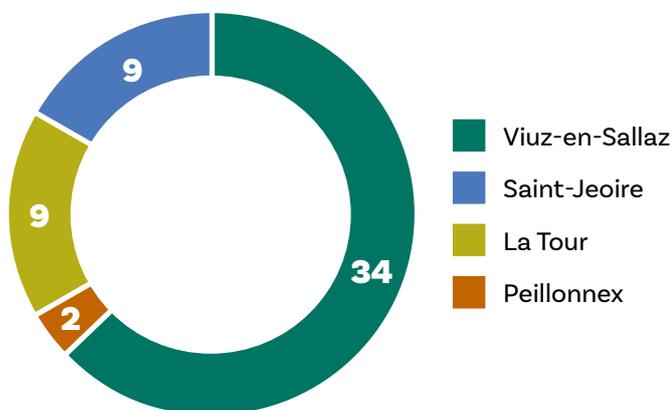
## BILAN COLLECTE CARTONS DES PROFESSIONNELS



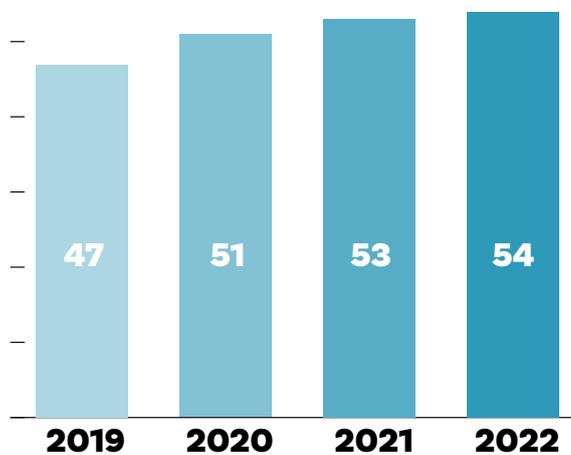
### ÉVOLUTION DU TONNAGE DES CARTONS DE PROFESSIONNELS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

On observe une diminution du tonnage de 10,33 % entre 2019 et 2020, puis de -4,75% entre 2020 et 2021. Les hypothèses sont qu'une partie des professionnels a probablement dévié son flux de carton vers les déchetteries intercommunales, et que la pandémie a beaucoup réduit l'activité des producteurs.

L'augmentation du tonnage en 2022 de + 15,06 % est corrélée avec la baisse des cartons déposés en déchetterie. En 2022, Seulement 1 nouveau producteur a intégré à ce dispositif. L'entrée de la commune de Fillinges dans le dispositif de collecte au 1er Juillet 2022 va peut-être modifier cette évolution à horizon 2023.

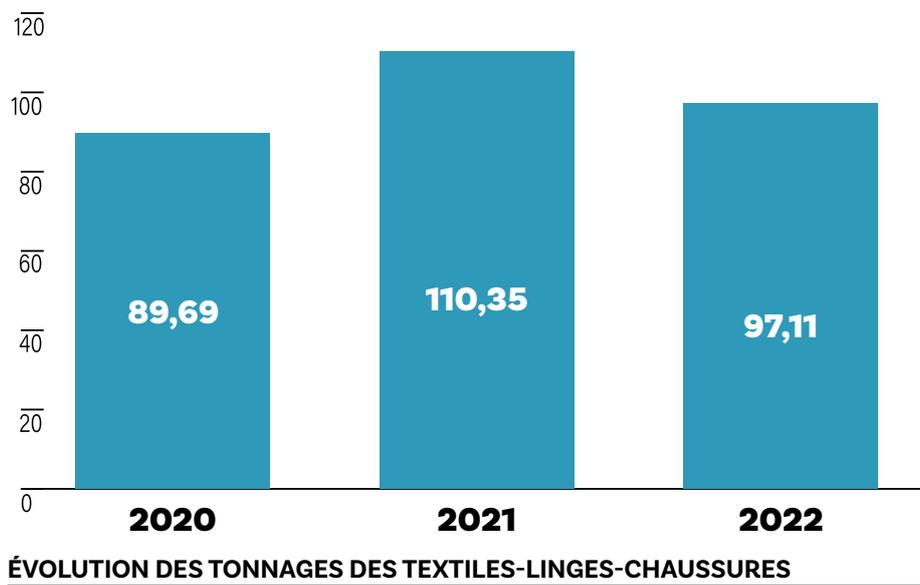


NOMBRE DE PRODUCTEURS DE CARTONS PAR COMMUNES

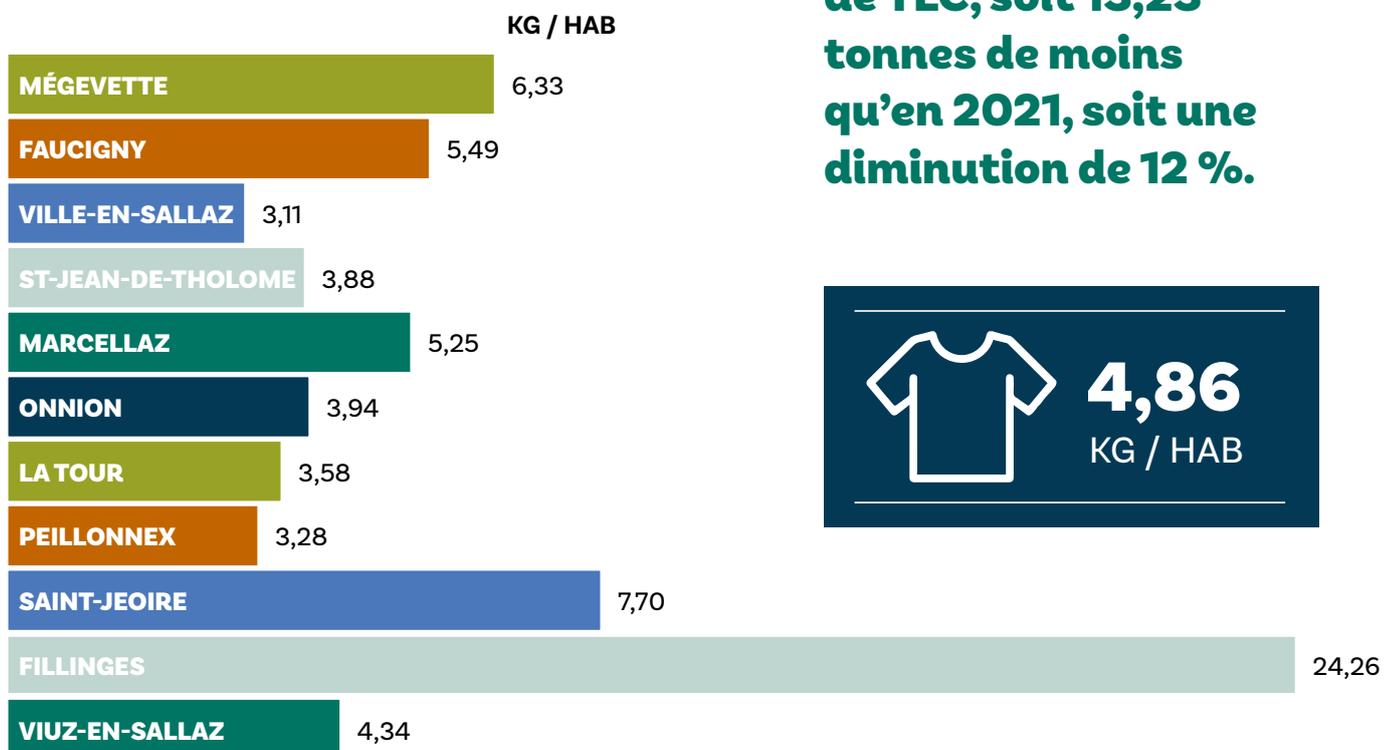


ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS

## COLLECTE DES TEXTILES-LINGES-CHAUSSURES (TLC) AVEC TRI-VALLÉES



**En 2022, les bornes textiles ont permis de collecter 97,11 tonnes de TLC, soit 13,23 tonnes de moins qu'en 2021, soit une diminution de 12 %.**



**4,86**  
KG / HAB

### RÉPARTITION DE LA COLLECTE TEXTILE 2022 EN KG / HAB PAR COMMUNES

# LES DÉCHETTERIES

Les déchetteries permettent la collecte et le tri des déchets lourds, volumineux ou spécifiques qui ne sont pas collectés en porte-à-porte. Les déchetteries intercommunales visent à recueillir les « déchets occasionnels des ménages » par opposition aux « ordures ménagères » collectées en porte-à-porte et ceux des professionnels.

## LES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES

La communauté de communes des 4 Rivières met à la disposition des habitants du territoire deux déchetteries.

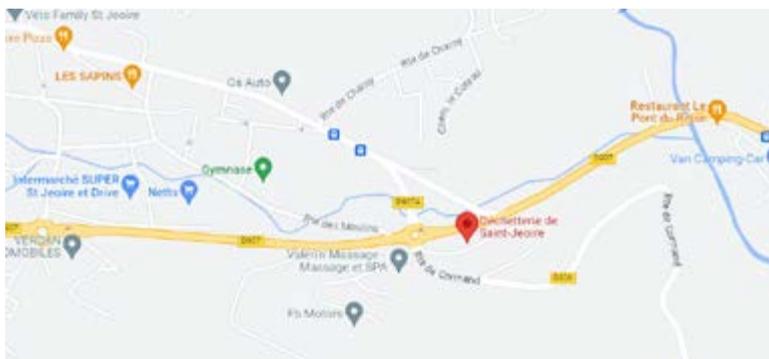
L'année 2022 a été marquée par la construction d'une nouvelle déchetterie et la fermeture de la plus ancienne.

Les déchetteries du territoire sont situées sur les communes :

- de **Saint-Jeoire**, zone d'activité La Pallud ;
- de **Fillings**, Pont Jacob, jusqu'au 9 novembre 2022 ;
- de **Viuz / Peillonex**, zone d'activité des Tattes, à partir de novembre 2022.

La déchetterie de Saint-Jeoire est un équipement récent, mis en service en Juillet 2019 en remplacement de la déchetterie sur plateforme métallique qui était installée dans les locaux des services techniques de la commune de Saint-Jeoire.

La déchetterie de Viuz / Peillonex



ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DE SAINT-JEOIRE



ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DE VIUZ / PEILLONNEX

**2** DÉCHETTERIES

**51,4%**

DU TONNAGE TOTAL  
EST COLLECTÉ EN  
DÉCHETTERIES

**6510**  
TONNES

**325,6 KG** / HABITANT

# La quantité de déchets collectée en déchetteries représente 325,6 kg par habitant en 2022.

## OPTIMISATION DE LA COLLECTE EN DÉCHETTERIE

Excoffier Recyclage fait passer sur les deux déchetteries, tous les jours, un véhicule équipé d'un rouleau compacteur pour procéder à un compactage des bennes. Cela permet d'augmenter très nettement la capacité de remplissage des bennes, notamment pour les déchets verts, le carton, les incinérables, le bois, les encombrants et la ferraille...

## LES DÉCHETS NON PRIS EN CHARGE

- Les ordures ménagères
- L'amiante
- Les bouteilles de gaz (pleines ou vides)
- Les extincteurs (pleins ou vides)
- Les médicaments et autres déchets de soins à risques infectieux
- Les véhicules hors d'usage
- Les cadavres d'animaux
- Les munitions non explosées
- Les fusées de détresse et autres déchets pyrotechniques.

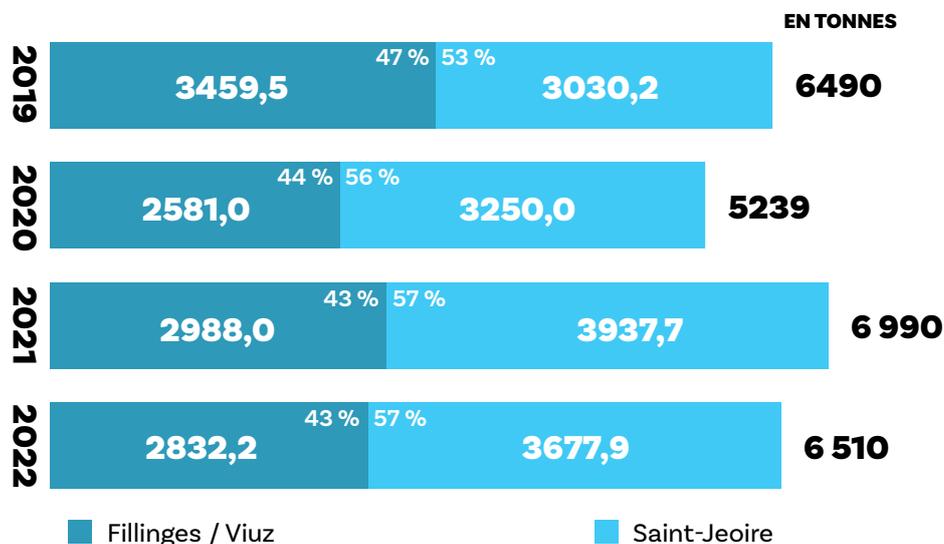


## LES DÉCHETS PRIS EN CHARGE



# BILAN DES DÉCHETTERIES

## TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE



## ÉVOLUTION DES TONNAGES PAR SITE ET PAR AN

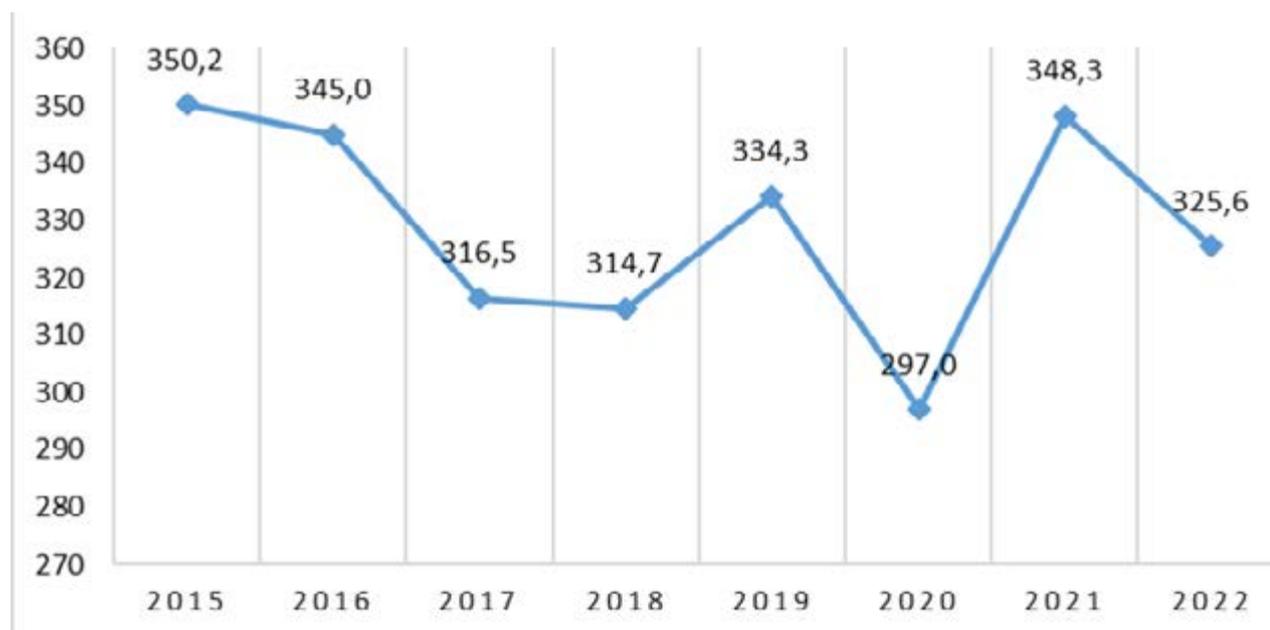
Suite à l'ouverture de la nouvelle déchetterie de Saint-Jeoire, un changement s'est opéré dans les quantités déposées par site. La déchetterie de Saint-Jeoire est préférée par le public pour sa facilité d'utilisation (dépose au sol, moins d'attente, ...).

Cette tendance se confirme encore pour l'année 2022, avec une probable modification à horizon 2023.

La quantité de déchets apportée en déchetterie par habitant présente une différence de - 22,7 kg / an/ habitant entre les années 2021 et 2022

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio était de 213 kg / habitant INSEE en 2020 - tonnages collectés dans les déchetteries publiques, déchets inertes et dangereux compris

Source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes - Enquête 2020.



## ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ APPORTÉE EN DÉCHETTERIE EN KG / AN / HABITANT

| Valeurs en tonnes | 2020         | 2021         | 2022         | Evolution<br>2021 - 2022 |
|-------------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Ecomobilier       | 319,08       | 479,06       | 525,38       | + 9,7 %                  |
| D3E               | 203,76       | 212,42       | 192,18       | - 9,5 %                  |
| Néons et ampoules | 1,52         | 0,82         | 1,36         | + 65,7%                  |
| Piles             | 1,76         | 2,47         | 2,57         | + 4,2 %                  |
| Divers            | 2,82         | 0,00         | 1,08         | -                        |
| <b>TOTAL</b>      | <b>528,9</b> | <b>694,8</b> | <b>722,6</b> | <b>+ 4,0 %</b>           |

### **MATIÈRES COLLECTÉES PAR LES ÉCO-ORGANISMES PAR TYPE DE DÉCHETS ET ÉVOLUTION**

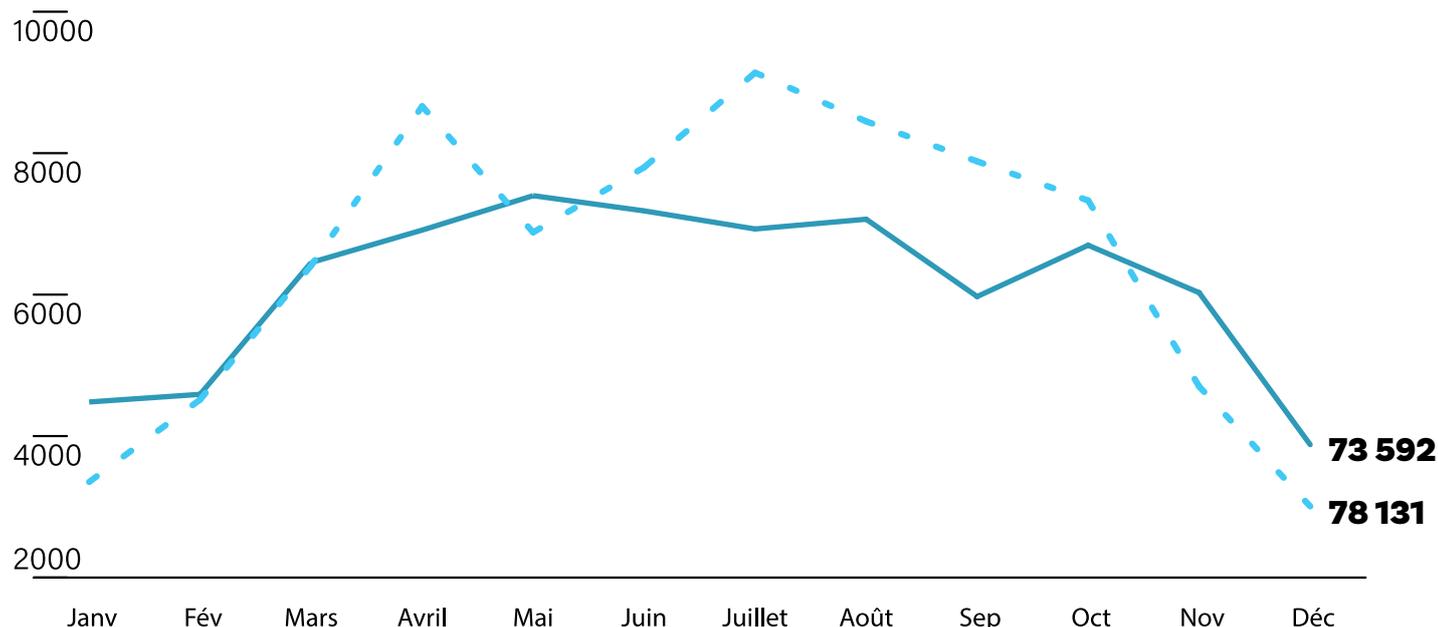
|  | Valeurs en tonnes | 2020             | 2021            | 2022            | Evolution<br>2021-2022 |
|--|-------------------|------------------|-----------------|-----------------|------------------------|
| <b>Valorisation matière</b>                          | Gravats           | 1 232,37         | 1 385,30        | 1 248,98        | - 9,84 %               |
|  | Bois              | 933,52           | 1 053,12        | 985,38          | - 6,43 %               |
|  | Ferraille         | 371,00           | 401,10          | 360,90          | - 10,02 %              |
|  | Cartons           | 302,90           | 349,36          | 320,22          | - 8,34 %               |
|  | Plâtre            | 130,76           | 158,56          | 148,62          | - 6,27 %               |
|  | Huiles végétales  | 0,00             | 0,00            | 1,53            | -                      |
| <b>Valorisation énergétique</b>                      | Encombrants       | 616,04           | 652,14          | 673,14          | + 3,22 %               |
|  | Incinérables      | 317,98           | 464,58          | 463,26          | - 0,28 %               |
|  | Pneumatiques      | 52,52            | 74,52           | 67,12           | - 9,93 %               |
| <b>Traitement Physico-Chimique puis Incinération</b> | DMS*              | 43,4             | 56,2            | 49,7            | - 21,6 %               |
|  | Batteries         | 8,98             | 8,41            | 6,48            | - 22,94 %              |
|  | Piles             | 0,27             | 0,02            | 0,18            | + 1037,50 %            |
|  | Huiles minérales  | 8,42             | 16,35           | 10,39           | - 36,45 %              |
| <b>Compostage</b>                                    | Déchets verts     | 1 292,25         | 1 627,54        | 1 462,00        | - 10,17 %              |
| <b>Total</b>   |                   | <b>5 302,060</b> | <b>6 230,91</b> | <b>5 787,52</b> | <b>- 7,12 %</b>        |

\* DMS : Déchet Ménager Spécial. peintures / vernis, aérosols, phytosanitaires, solvants non chlorés, solvants chlorés, acides, bases, produits non identifiés, radiographies, produits labo comburant, liquides incinérables

### **DÉCHETS PRIS EN CHARGE ET TONNAGES COLLECTÉS PAR TYPE DE DÉCHETS ET TYPE DE TRAITEMENT**

## FRÉQUENTATION DES SITES

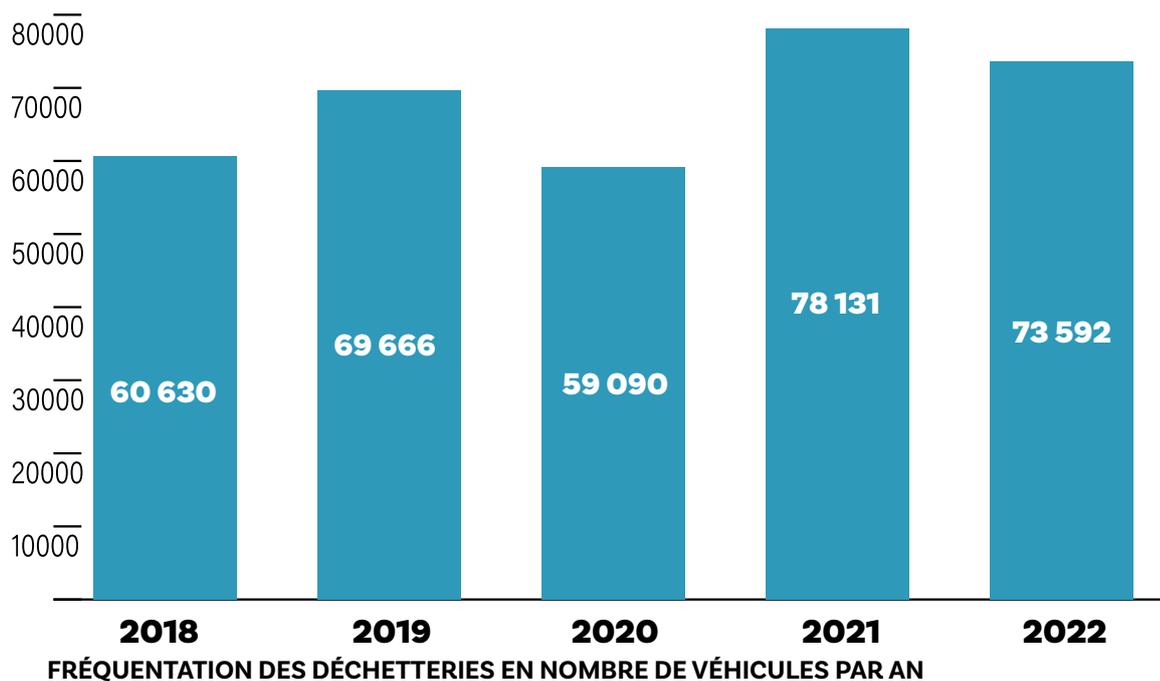
Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) :



### ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES DEUX DÉCHETTERIES EN NOMBRE DE PASSAGES PAR MOIS

On remarque une diminution du nombre de passages sur les déchetteries au cours de l'année 2022 avec 4 539 passages en moins.

A contrario, la quantité de déchets apportée lors de chaque passage augmente avec + 1,18 Kg par passage.



### FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES EN NOMBRE DE VÉHICULES PAR AN

## LES ROTATIONS

Les rotations sont assurées par le prestataire Excoffier.

|               | 2020        | 2021        | 2022        | Evolution<br>2021/2022 |
|---------------|-------------|-------------|-------------|------------------------|
| Cartons       | 113         | 150         | 141         | - 6,0 %                |
| Ferraille     | 77          | 82          | 82          | 0,0 %                  |
| Incinérables  | 103         | 134         | 133         | - 0,7 %                |
| Encombrants   | 137         | 160         | 151         | - 5,6 %                |
| Déchets verts | 312         | 428         | 409         | - 4,4 %                |
| Bois          | 225         | 284         | 275         | - 3,2 %                |
| Pneumatiques  | 13          | 20          | 19          | - 5,0 %                |
| Gravats       | 181         | 240         | 233         | - 2,9 %                |
| Plâtre        | 32          | 46          | 43          | - 6,5 %                |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1193</b> | <b>1544</b> | <b>1486</b> | <b>- 3,76 %</b>        |

Soit une diminution de -3,76 % du nombre de rotation en 1 an. Cela est probablement dû à la fin de l'effet de nouveauté entraîné par l'ouverture de la déchetterie de Saint-Jeoire. D'autres facteurs peuvent également être responsable de cette baisse généralisée de la fréquentation : La météo, la distribution des cartes d'accès, les horaires d'accès...

## NOMBRE DE ROTATIONS PAR FLUX ET PAR ANNÉE

|               | 2020  | 2021  | 2022  | Evolution<br>2021/2022 |
|---------------|-------|-------|-------|------------------------|
| Cartons       | 2,681 | 2,329 | 2,271 | -2,5%                  |
| Ferraille     | 4,818 | 4,891 | 4,401 | -10,0%                 |
| Incinérables  | 3,087 | 3,467 | 3,483 | 0,5%                   |
| Encombrants   | 4,497 | 4,076 | 4,458 | 9,4%                   |
| Déchets verts | 4,142 | 3,803 | 3,575 | -6,0%                  |
| Bois          | 4,149 | 3,708 | 3,583 | -3,4%                  |
| Pneumatiques  | 4,040 | 3,726 | 3,533 | -5,2%                  |
| Gravats       | 6,809 | 5,772 | 5,360 | -7,1%                  |
| Plâtre        | 4,086 | 3,447 | 3,456 | 0,3%                   |

## POIDS MOYEN DES BENNES PAR ANNÉE

Ces chiffres peuvent avoir plusieurs explications :

- Une trop forte anticipation des gardiens qui font partir les bennes trop tôt pour éviter les débordements
- Un compactage moins rigoureux des bennes

Pour augmenter la performance, la communauté de Communes des 4 Rivières à engager une démarche en 2022 pour acheter un compacteur de benne à rouleau, qui sera livré sur la déchetterie de Viuz/Peillonex en Février 2023.

## APPORT DES PROFESSIONNELS

Les apports des professionnels en déchetteries font l'objet de l'établissement d'un bon de dépôt, identifiant le volume apporté ainsi que le ou les 2 flux majoritaires.

Sur la base de ces bons et des registres de fréquentation fournis par la SPL 2D4R les données suivantes ont été relevées.

Le nombre d'apports professionnels (1311 passages) comptabilisés en 2022 représente 1,78 % du nombre total de passages comptabilisés au cours de la même période (73 592 passages), contre 1,93 % en 2021.

| Site         | Nombre d'usagers |      | Total des passages (en nb) |      | Total apports (en m3) |       | Quantité moyenne par |      |
|--------------|------------------|------|----------------------------|------|-----------------------|-------|----------------------|------|
|              | 2021             | 2022 | 2021                       | 2022 | 2021                  | 2022  | 2021                 | 2022 |
| Fillinges    | 62               | 62   | 564                        | 405  | 602                   | 631,1 | 1,07                 | 1,56 |
| Saint-Jeoire | 88               | 91   | 945                        | 906  | 909                   | 1074  | 0,96                 | 1,19 |
| Total*       | 141              | 153  | 1509                       | 1311 | 1511                  | 1705  | 1,00                 | 1,30 |

Même si la déchetterie de Saint-Jeoire a permis d'empêcher les files d'attente, et permet également de décharger facilement les gravats, les objets lourds et encombrants, on constate une baisse du nombre des professionnels qui utilisent le service. Cette baisse peut être due aux conditions d'accès du quai déchets verts, ou la dépose avec

un camion plateau n'est pas bien adaptée à ce type de véhicule.

A cette principale explication peut s'en ajouter une autre : la météo a pu jouer un rôle sur les tonnages de déchets verts par exemple.

Un dispositif de pesée permet l'identification du tonnage apporté par les usagers particuliers ou professionnels à Saint-Jeoire.

Cependant, afin de ne pas favoriser l'apport de déchets sur une déchetterie plus qu'une autre, et dans un souci d'équité, les tonnages des professionnels sont pesés à titre indicatif. De ce fait, le tonnage des apports professionnels est inclus dans les tonnages globaux présentés précédemment.

# L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE

## LES COMPOSTEURS

Les particuliers résidants sur les communes adhérentes au Sydeval de la région de Cluses (secteur A jusqu'au 30 juin 2022) peuvent bénéficier de l'achat d'un composteur à moindre coût (30 €) en remplissant un bon de participation, disponible en téléchargement sur le site de la Communauté de Commune et du Sydeval.

Le Kit de compostage comprend :

- Un composteur en plastique de 450 litres (L = 79x79 cm, H = 105 cm) et son bio-seau de 10 litres,
- La livraison et l'installation du matériel à domicile,
- Des conseils d'utilisation donnés par l'animateur compostage,
- Un guide complet sur le compostage.

## Depuis le commencement de l'opération en 2009, le syndicat a distribué 1446 composteurs sur les 10 communes.

Avec l'intégration de la commune de Fillinges dans le dispositif au 01 juillet 2022, seulement 5 composteurs ont été distribués sur la commune.

### Je composte j'ai tout compris

**BON DE PARTICIPATION**

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

N° de téléphone : .....

Email : .....

J'accepte de participer à l'opération de compostage des bio-déchets sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R). Je souhaite recevoir un composteur et son bio-seau. Je joins un chèque\* de trente euros TTC à l'ordre du TRESOR PUBLIC\*\*.

Pour la mise en place du composteur à mon domicile, par les animateurs compostage, je renseigne mes disponibilités :

|          |                                    |                                     |
|----------|------------------------------------|-------------------------------------|
| Lundi    | <input type="radio"/> 9h00 / 12h00 | <input type="radio"/> 14h00 / 18h00 |
| Mardi    | <input type="radio"/> 9h00 / 12h00 | <input type="radio"/> 14h00 / 18h00 |
| Mercredi | <input type="radio"/> 9h00 / 12h00 | <input type="radio"/> 14h00 / 18h00 |
| Jedi     | <input type="radio"/> 9h00 / 12h00 | <input type="radio"/> 14h00 / 18h00 |
| Vendredi | <input type="radio"/> 9h00 / 12h00 | <input type="radio"/> 14h00 / 18h00 |

**A retourner ou à déposer  
à l'adresse suivante :**

Communauté de Communes des Quatre Rivières  
28 chemin de la Ferme SAILLET  
74250 FILLINGES

\* La responsabilité de la CC4R est limitée au matériel distribué en cas de panne de composteur, assuré obligatoirement par les services de la CC4R.  
\*\* Si vous souhaitez une action de récupération de votre déchet, accompagné du titre de recouvrement, merci de renseigner votre adresse email de manière fiable.

| COMMUNES     | 2019      | 2020      | 2021      | 2022      | TOTAL depuis 2009 |  | Nbr de logements (INSEE 2018) | Pourcentage des foyers équipés |
|--------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------|--|-------------------------------|--------------------------------|
| Fillinges    | 0         | 0         | 0         | 5         | 5                 |  |                               |                                |
| Marcellaz    | 4         | 2         | 3         | 9         | 101               |  | 487                           | 20,74%                         |
| Peillonex    | 1         | 1         | 3         | 2         | 154               |  | 608                           | 25,33%                         |
| Faucigny     | 2         | 1         | 0         | 0         | 73                |  | 319                           | 22,88%                         |
| St Jean      | 1         | 1         | 3         | 3         | 110               |  | 548                           | 20,07%                         |
| Viuz         | 11        | 8         | 8         | 8         | 443               |  | 2383                          | 18,59%                         |
| La Tour      | 2         | 1         | 1         | 1         | 93                |  | 544                           | 17,10%                         |
| Ville        | 0         | 1         | 0         | 1         | 76                |  | 445                           | 17,08%                         |
| St Jeoire    | 4         | 4         | 6         | 4         | 238               |  | 1847                          | 12,89%                         |
| Onnion       | 3         | 2         | 3         | 2         | 137               |  | 1093                          | 12,53%                         |
| Megevette    | 0         | 0         | 0         | 1         | 52                |  | 470                           | 11,06%                         |
| <b>TOTAL</b> | <b>28</b> | <b>21</b> | <b>27</b> | <b>36</b> | <b>1482</b>       |  | <b>8744</b>                   | <b>16,95%</b>                  |

### NOMBRE DE COMPOSTEURS DISTIRBUÉS

# LE TRAITEMENT

Le traitement des déchets, opéré par différents de nos prestataires, se distingue entre incinération et valorisation.

## INCINÉRATION

### SECTEUR A

Pour assurer sa compétence incinération, l'intercommunalité adhère au Sydeval de la Région de Cluses, qui gère l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Marignier. En 2022, ont donc été incinérées à l'incinérateur de Marignier les 4733,07 tonnes collectées en

porte à porte, en PAV et dans les déchetteries (incinérables) sur le secteur A.

La performance énergétique de l'UIOM de Marignier est de 0,74. En 2022, l'usine d'incinération a traité pour les 4 communautés de communes 34 536 tonnes, contre 34 010 tonnes en 2021.

**En 2022, chaque tonne incinérée à l'UIOM de Marignier a coûté 138,42 € TTC**

**En 2022, chaque tonne incinérée à l'UIOM de Valserhône a coûté 162,24 € TTC**

### SECTEUR B

Pour assurer sa compétence incinération, l'intercommunalité adhère au Sivalor, qui gère l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Valserhône. En 2022, ont donc été incinérées à l'incinérateur de Valserhône les 358,76 tonnes collectées sur le secteur B. Le Sivalor organise également le transfert des ordures ménagères depuis le quai de transfert de Saint-Pierre-en-Faucigny (ou Etrembières)

vers l'UIOM. En effet, les OMR collectées sur le secteur B sont déposées par le collecteur sur ce quai de transfert, situé à proximité du territoire intercommunal.

L'UIOM de Valserhône a une capacité annuelle de 120 000 tonnes. En 2022, 120 512 tonnes y ont été apportées. Avec une performance énergétique ayant atteint 0,862 ; l'installation est considérée comme ayant une performance énergétique élevée.





## VALORISATION DU TRI SÉLECTIF

### SECTEUR A

La compétence tri-valorisation des emballages et papiers recyclables est exercée par représentation substitution de l'intercommunalité auprès du Sydeval de la Région de Cluses.

Le Sydeval de la Région de Cluses met en œuvre cette compétence de la manière suivante :

- Le Sydeval de la Région de CLUSES est responsable des contrats avec les Eco-organismes ECO-EMBALLAGES

et ECO-FOLIO (rassemblés sous la nouvelle enseigne CITEO en 2017) qui soutiennent la filière de tri et valorisation du tri ;

- Les corps plats et corps creux sont acheminés directement par la COVED (en charge de la collecte pour le compte de la Communauté de Communes) sur le centre de tri de la société EXCOFFIER RECYCLAGE situé à Villy-le-Pelloux, titulaire du marché public de tri auprès du Sydeval. EXCOFFIER réalise

la séparation des différents matériaux et l'enlèvement des refus de tri, grâce à sa chaîne de tri ;

- Le verre est acheminé directement par la COVED (en charge de la collecte pour le compte de la Communauté de Communes) sur la plateforme de transfert SDV Vottero à Vougy, puis pris en charge par O-I MANUFACTURING, dans le cadre de la contractualisation avec ECO-EMBALLAGES.

### SECTEUR B

La compétence tri-valorisation des emballages et papiers recyclables pour la commune de FILLINGES est transférée au Sivalor par représentation substitution de l'intercommunalité.

Le Sivalor met en œuvre cette compétence de la manière suivante :

- Le Sivalor est responsable des contrats avec les Eco-organismes ECO-EMBALLAGES et ECO-FOLIO (rassemblés sous la nouvelle enseigne CITEO en 2017) qui soutiennent la filière de tri et valorisation du tri ;

- Les corps plats et corps creux sont acheminés directement par TRIGENIUM (en charge de la collecte pour le compte du Sivalor) sur les centres de tri PASTEUR (Annemasse), titulaires du lot géographique 4 du marché public de tri auprès du Sivalor. Les centres de tri réalisent la séparation des différents matériaux et l'enlèvement des refus de tri ;
- Le verre est collecté EXCOFFIER (en charge de la collecte pour le compte du Sivalor) puis valorisé directement par des verreries (Glasspack).

# VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES

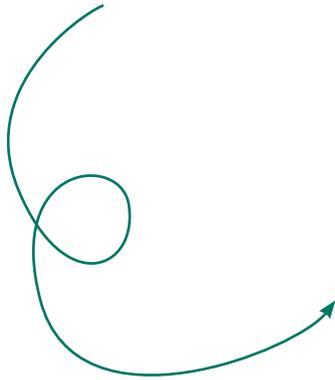
Hormis les incinérables de déchetteries, acheminés directement à l'UIOM de Marignier, et les déchets verts, acheminés directement sur la plateforme de compostage de Perrignier, tous les déchets collectés sur les déchetteries transitent par le centre de tri d'EXCOFFIER

RECYCLAGE situé à Villy-le-Pelloux ou sur leurs autres sites d'implantation spécialisés (ex : gravats sur le site de Bonneville, ferraille sur le site de Groisy). Après des opérations de tri / manutention, les déchets sont acheminés vers leurs filières finales de recyclage ou de traitement.

|                  | Valorisation matière (%) | Valorisation énergétique (%) | Total (%) (hors refus) | Note  |
|------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------|---|
| Bois             | 90                       | 10                           | 100                    | Essentiellement recyclage en tant que plaque d'aggloméré, peu de bois non traité. La filière panneaux a un taux de recyclage de 99%.  |
| Batteries        | 90                       | 0                            | 90                     |   |
| Cartons          | 100                      | 0                            | 100                    |   |
| Déchets verts    | 100                      | 0                            | 100                    |   |
| DEA              | 85                       | 10                           | 95                     | Taux validé avec Eco-mobilier   |
| DEEE             | 70                       | 15                           | 85                     | Taux variable selon les flux. Les écrans cathodiques sont recyclés au mieux à 40% car la dalle en verre pose problème. A l'inverse taux excellent pour les GEMHF ou F (valorisation matière : 85%). Les GEMHF sont traités sur notre site de Villy. |
| Encombrants      | 30                       | 60                           | 85                     | Performances obtenues grâce à la chaîne de tri DIB.   |
| Ferraille        | 100                      | 0                            | 100                    |   |
| Gravats          | 100                      | 0                            | 100                    |   |
| Huiles végétales | 0                        | 100                          | 100                    | Combustible.  |
| Huiles minérales | 100                      | 0                            | 100                    | Régénération.   |
| Incinérables     | 0                        | 75                           | 75                     | En fonction de la performance de l'UIOM.  |
| Néons            | 90                       | 0                            | 90                     | Aspiration et récupération du mercure.  |
| Plâtre           | 100                      | 0                            | 100                    | Obtention de gypse et de carton.  |
| Pneumatiques     | 20                       | 80                           | 100                    | Rechapage, cimenterie.  |

## TAUX DE VALORISATION MATIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE POUR CHACUN DES FLUX COLLECTÉS

**Des « fiches produits » sont disponibles auprès des services de la Communauté de Communes pour connaître les lieux et les modes de traitement, ainsi que le type de valorisation.**



### GRAVATS



- Matériaux de démolition (béton, parpaings, moellons, briques)
- Tuiles, ardoises
- Terre végétale, goudron
- Carrelage, porcelaine, terre cuite
- Faïence, céramique
- Lavabo, baignoire, WC (sans les robinets !)

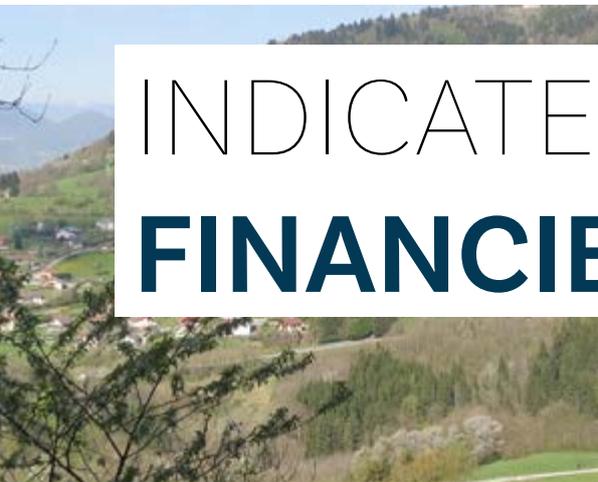
**Déchets interdits :**

- Fer et béton
- Tuyaux en plastique
- Pile électrique
- Plâtre
- Amiante/fibrociment
- Bois, souches
- Déchets verts

**Et ensuite :**

Concrassage puis utilisation comme matériaux de terrassement, béton, pierre, moellons ou classe 1.





# INDICATEURS FINANCIERS

**Le service de gestion et de prévention des déchets de la communauté de communes des 4 Rivières pilote la politique déchets pour le compte des 11 communes et assure l'intermédiaire avec les prestataires de gestion et de traitement des déchets.**

## MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

**Pour rappel, comme expliqué au fil du présent rapport, les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets sont en partie déléguées au travers de marchés publics, d'adhésion à des syndicats et de conventions.**

- Marché public de prestations de services pour la collecte des OMR (lot n°1), du tri sélectif sur le secteur A (lot n°2) et des cartons des professionnels (lot n°3) dont la société COVED est titulaire du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022 ;
- Collecte du tri sélectif sur le secteur B assurée par le Sivalor par adhésion de l'intercommunalité au syndicat depuis le 1er janvier 2015 ;
- Traitement des OMR, tri-valorisation des emballages et papiers recyclables et communication exercés par le Sydeval de la Région de CLUSES (ex. Sivom) pour le secteur A et par le Sivalor (ex. Sidefage) pour le secteur B, par adhésion de l'intercommunalité à ces deux syndicats depuis le 1er janvier 2015 ;
- Convention de prestations de services publics entre l'intercommunalité et la SPL 2D4R pour l'exploitation des déchetteries (gestion du haut de quai) depuis le 1er juin 2016 ;
- Marché de prestations de services pour la mise à disposition des contenants de collecte, l'évacuation, le transport et le traitement des déchets exercé par la société Excoffier Recyclage depuis le 1er janvier 2020 (gestion du bas de quai des déchetteries) au 31 décembre 2023 ;
- Convention avec l'éco-organisme Eco-mobilier pour la collecte et le traitement des meubles en déchetterie de Fillinges depuis le 1er février 2016 et depuis février 2020 pour celle de Saint-Jeoire ;
- Convention avec la SCOP Tri-Vallées le 25 octobre 2017, en vue de l'organisation de la collecte des textiles sur le territoire intercommunal et signature d'une convention avec l'éco-organisme Eco-TLC le 21 décembre 2017 en vue d'obtenir des soutiens pour cette collecte à compter de 2018.
- Convention avec COREPILE, pour la collecte et le traitement des piles et accumulateurs.
- Convention avec l'association bouchons 74 pour la collecte des bouchons, dans un but économique et social.
- Convention avec ESR pour la collecte et le traitement des D3E en déchetteries, ainsi que les ampoules et les néons depuis début 2011.
- Convention avec Printerre pour la collecte et le recyclage des consommables d'impression en décembre 2020.
- La commune de Fillinges quitte le Sivalor et rejoint le Sydeval de la Région de Cluses au 1er juillet 2022.
- Changement des noms des syndicats en fin d'année 2022. Le SIVOM de la région de Cluses devient le SYDEVAL et le SIDEFAGE devient le SYVALOR.

## MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES DU SERVICE

|                                   | 2021               | 2022               |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|
| COVED                             | 623 080 €          | 649 907 €          |
| Excoffier                         | 729 395 €          | 766 956 €          |
| SPL                               | 160 228 €          | 162 182 €          |
| Sydeval (ex. Sivom)               | 632 061 €          | 680 798 €          |
| Sivalor (ex. Sidefage)            | 125 286 €          | 87 675 €           |
| Autres dépenses de fonctionnement | 83 669 €           | 90 625 €           |
| <b>TOTAL fonctionnement</b>       | <b>2 353 719 €</b> | <b>2 438 143 €</b> |

### PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

|  | 2021      | 2022      |
|--|-----------|-----------|
| Charges salariales                         | 58 325 €  | 62 850 €  |
| Investissement<br><i>Hors déchetteries</i> | 256 138 € | 148 885 € |

Ces 2 sections ne sont pas prises en compte dans le budget du service déchets. Elles sont comptabilisées dans le budget général.

### POSTES DE DÉPENSES AU BUDGET GÉNÉRAL

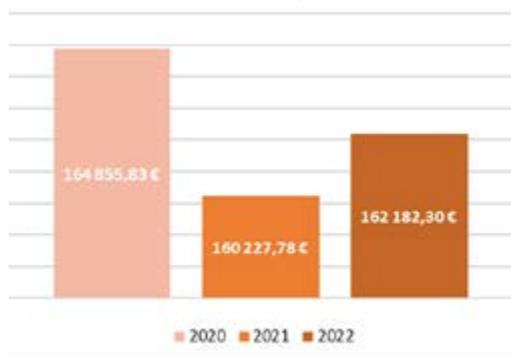


## MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SUR CONTRAT

**La Communauté de Communes a versé à la société COVED un montant total de 649 907 €**



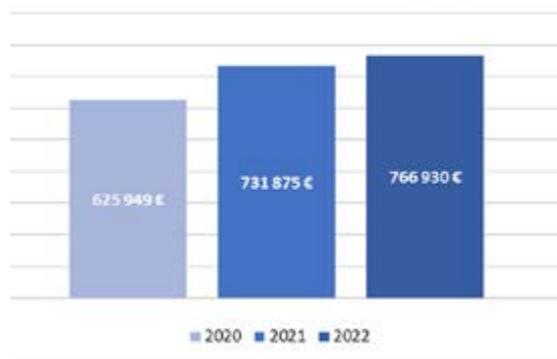
**COVED - COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF**



### MONTANTS VERSÉS POUR LA SPL

La Communauté de Communes a versé à la SPL 2D4R un montant total de 162 182,30 € TTC.

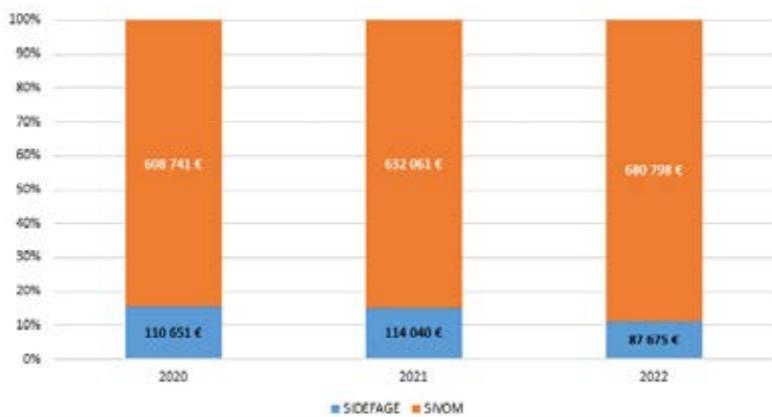
Cette dépense est associée aux ressources humaines, à la fourniture de matériels et d'équipements, à la fourniture d'eau et d'électricité et à la téléphonie.



### MONTANTS VERSÉS À EXCOFFIER RECYCLAGE

La Communauté de Communes a versé à la société EXCOFFIER RECYCLAGE un montant total de 729 395,39 € TTC (taux de TVA à 10%).

## MONTANTS DES VERSEMENTS AU TITRE DES ADHÉSIONS AUX SYNDICATS



Le montant versé au Sivalor intègre le coût du traitement par incinération (58 205,57 €), le coût de la cotisation incinération (11 746,31 €) et le coût de la cotisation tri sélectif (4 460,40 €).

Le montant versé au Sydeval de la Région de Cluses concerne uniquement le cout du traitement par incinération.

## MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

### TEOM

Concomitamment à la prise de compétence, les élus communautaires ont instauré par délibération du 13/10/2014 la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'ensemble du territoire intercommunal.

Lors du transfert de la compétence déchets en 2015, le Conseil Communautaire avait fait le choix de la TEOM, au vu de la diversité des situations de chaque commune et dans un souci de réalité opérationnelle de la mise en place d'un financement de la compétence déchets pour l'ensemble des foyers du territoire et sur un principe de solidarité du financement de cette politique. Afin de tenir compte des spécificités de chaque commune, notamment concernant la question des bases et au financement historique de la compétence, le Conseil

Communautaire a décidé d'instaurer des taux différents selon chaque partie du territoire afin que malgré des situations différentes, chacun finance de manière équivalente et le plus équitablement possible la gestion des déchets.

Néanmoins, la réglementation impose de définir un taux unique sur le territoire intercommunal. Les services de l'Etat ont laissé une période de 10 ans afin que la Communauté de Communes puisse mettre ce taux unique en place, soit d'ici fin 2024. Les taux sont votés annuellement, avant le 15 avril. C'est pourquoi les élus communautaires ont fait le choix en 2021 d'entamer un lissage progressif des taux de TEOM (délibération 20210315\_04) vers un taux unique de 10% pour 2024.

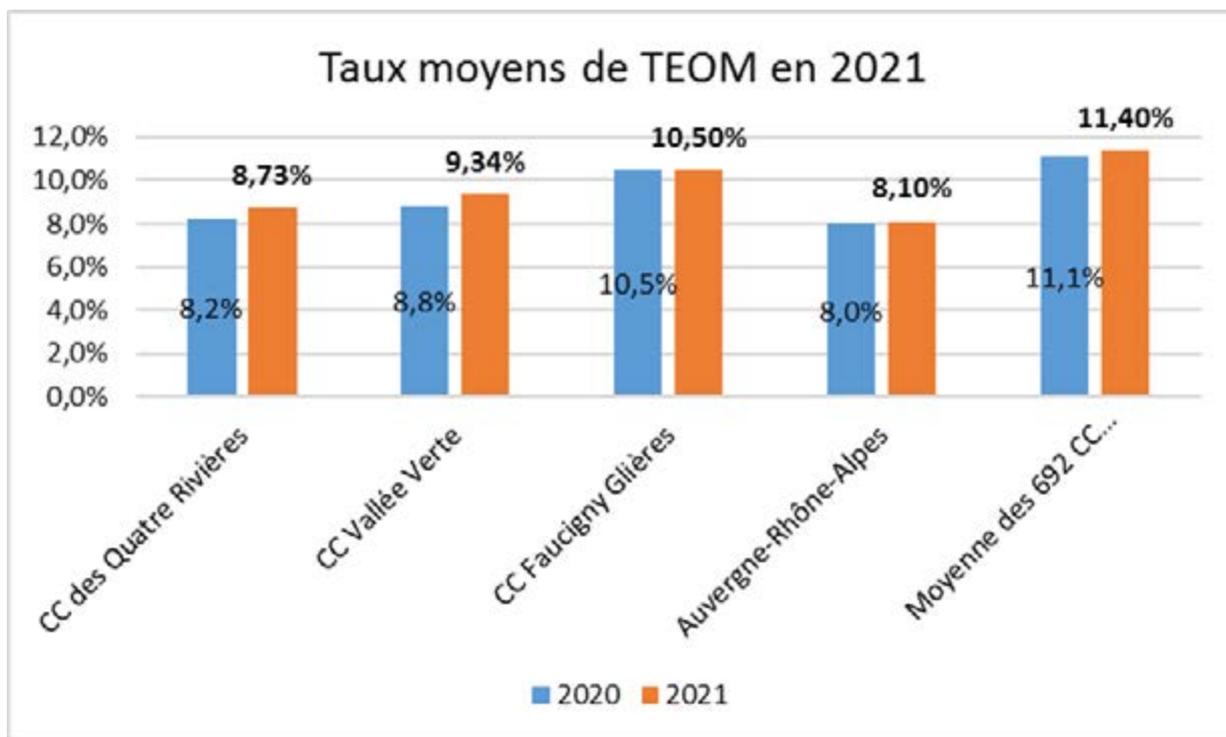
| Communes        | 2022      |       |
|-----------------|-----------|-------|
|                 | Bases     | Taux  |
| Faucigny        | 750 856   | 8,86% |
| Fillinges       | 4 124 193 | 9,02% |
| Marcellaz       | 1 138 668 | 9,25% |
| Mégevette       | 599 305   | 8,44% |
| Onnion          | 1 501 181 | 8,93% |
| Peillonex       | 1 593 240 | 9,12% |
| Saint-Jean      | 1 140 786 | 9,05% |
| Saint-Jeoire    | 3 151 549 | 9,76% |
| La Tour         | 1 049 009 | 9,60% |
| Ville-en-Sallaz | 839 499   | 9,68% |
| Viuz-en-Sallaz  | 5 443 148 | 8,70% |

D'après les bases foncières connues au moment du vote des taux (le 21 Mars 2022) et les taux votés, le montant total attendu était d'environ 1 920 000 €.

Après révisions des bases par les services des impôts, les produits réels obtenus sont les suivants :

## 2 018 691 € en 2022





#### TAUX MOYENS TEOM 2020 / 2021

Comparatif des taux de TEOM de la Communauté de Communes à l'échelle départementale, régionale et nationale.

Source du diagramme : ADEME - Fiche diagnostic de la TEOM 2021

|                                 | 2021               | 2022               |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| TEOM                            | 1 837 917 €        | 2 018 691 €        |
| Redevance spéciale et régie     | 110 483 €          | 104 363 €          |
| Tri sélectif - Sydeval          | 87 168 €           | 87 418 €           |
| OCAD3E                          | 15 906 €           | 15 933 €           |
| Eco Mobilier                    | 16 396 €           | 15 482 €           |
| Excoffier (revente déchetterie) | 147 307 €          | 110 004 €          |
| Autres recettes                 | 22 717 €           | 0 €                |
| <b>TOTAL recettes</b>           | <b>2 237 894 €</b> | <b>2 351 892 €</b> |

#### PRINCIPALES RECETTES

**Soit une augmentation de +5,09% des recettes entre les 2 années.**

## MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA REDEVANCE SPÉCIALE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ASSIMILÉS

Lorsque le service est financé par la TEOM, la loi prévoit l'institution de la redevance spéciale pour financer la prise en charge des déchets assimilés, sauf dans le cas d'une mise en place globale de la tarification incitative.

L'ensemble des modalités d'instauration et de fonctionnement de la redevance spéciale est défini par un règlement de redevance spéciale qui fait état des dispositions générales, dispositions financières et dispositions d'application de la redevance spéciale.

Depuis 2017, les tarifs sont fixés par :

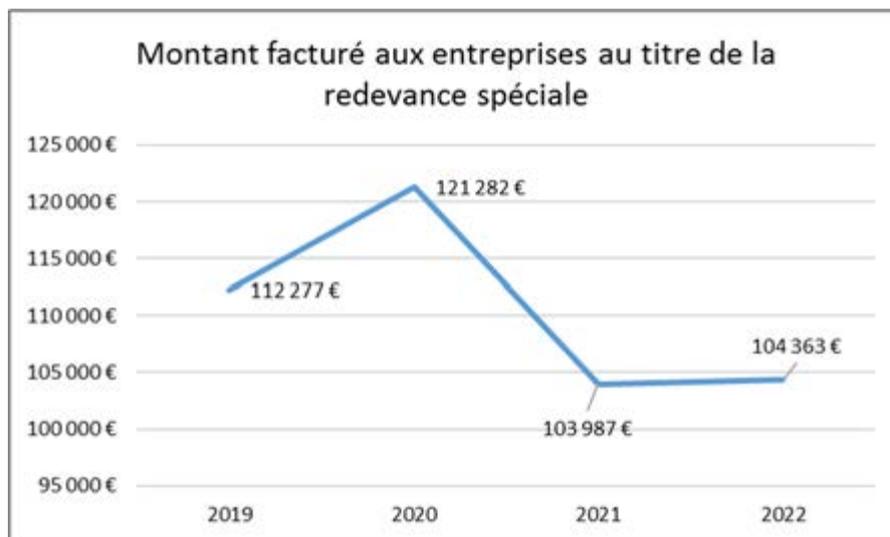
- Une part fixe par redevable : 70€, (évaluée à 132 € initialement)

- Une part variable ordures ménagères (OM) : 0,021 €/litre (soit 21€/m<sup>3</sup>)

- Une part variable déchetteries : 14,44 €/m<sup>3</sup>,

Un contrat est conclu entre la Communauté de Communes des 4 Rivières et chaque producteur de déchets assimilés recourant au service public d'élimination des déchets.

La contractualisation a débuté en fin d'année 2016 et s'est poursuivie en 2022. Au 31 décembre 2022, 185 contrats entre la Communauté de Communes des 4 Rivières et des entreprises du territoire étaient signés et facturés. Les factures éditées en novembre 2022 ont permis de facturer le montant suivant : 104 363 €, soit une augmentation de + 0,36 % par rapport à 2021.



### **MONTANT FACTURÉ AUX ENTREPRISES (REDEVANCE SPÉCIALE)**

La baisse exceptionnelle constatée entre 2020 et 2021 peut s'expliquer par le choix des élus du territoire de faire un geste financier envers professionnels impactés par la pandémie en 2020.

Pour rappel, cette réduction a permis de réduire la part variable sur la production des ordures ménagères pour certains corps de métiers impactés fortement par la crise sanitaire (métiers de la restauration, hôtellerie, ...). La part dédiée aux ordures ménagères a été décomposée en 2 :

- 1 part collecte
- 1 part traitement

La part collecte n'a pas été réduite du fait que

le passage du véhicule devant les entreprises n'ai jamais été interrompue. La part traitement a été réduite de 50 % suite à la fermeture des établissements pendant la crise.

En 2022, le rebond n'a pas eu lieu. On peut y trouver plusieurs explications :

- Les professionnels ont subi l'inflation et ont réalisé moins de chantier ;
- Des entreprises ont fermé, ont été rachetés ou vendus.

L'hôpital départemental sur la commune de La Tour a résilié son contrat en août 2022 au profit d'une société privée.

## MONTANT DES AIDES REÇUES DES ÉCO-ORGANISMES AGRÉÉS

Pour la collecte des D3E, la Communauté de Communes des 4 Rivières dispose d'une convention avec l'éco-organisme ESR. Les montants perçus au titre de cette convention sont détaillés dans le tableau suivant :

|  | Trimestre 1 | Trimestre 2 | Trimestre 3 | Trimestre 4 | Total       |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Tonnes collectées et soutenues sur les 2 sites | 46,805      | 55,032      | 56,666      | 48,540      |             |
| Montant reversé                                | 2 979,42 €  | 3 927,05€   | 4 723,36 €  | 4 303,46 €  | 15 933,29 € |

### TONNES COLLECTÉES ET MONTANTS REVERSÉS SUR LES DEUX SITES

Au-delà de ces soutiens financiers, ESR prend en charge les coûts logistiques et de traitement de l'ensemble des D3E : Gros électroménagers froid et hors froid, petits appareils électriques, écrans, ampoules, néons.

Pour la collecte des DEA (Déchets d'Équipement d'Ameublement), la Communauté de Communes dispose d'une convention avec l'éco-organisme Eco-Mobilier.

Ce contrat prévoit, en plus de la prise en charge opérationnelle des DEA collectés séparément sur les déchetteries et le versement des soutiens pour la collecte de ces tonnages, le versement de soutiens financiers forfaitaire pour les 2 déchetteries.

En 2021, les DEA sont collectés séparément à Fillinges et à Saint-Jeoire. Les montants perçus au titre de cette convention sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

| Ecomobilier |                  |              |            |             |
|-------------|------------------|--------------|------------|-------------|
| 2022        |                  | Saint jeoire | Fillinges  | Somme       |
| S1          | part forfaitaire | 1 250,00 €   | 1 250,00 € | 7 718,11 €  |
|             | Part variable    | 5 218,11 €   |            |             |
| S2          | part forfaitaire | 1 250,00 €   | 1 250,00 € | 7 764,04 €  |
|             | Part variable    | 5 264,04 €   |            |             |
|             |                  |              |            | 15 482,15 € |

**Le poids moyen  
des bennes  
évacuées par les  
déchettes de  
la Communauté  
de Communes  
des 4 Rivières est  
de 2,05 tonnes.**

| Enlèvement  | Tonne (t) des DEA à l'enlèvement du contenant | Tarif 2019 | Tarif 2020 | Tarif 2021 |        |        |
|---|---|------------|------------|------------|--------|--------|
| A.12<br>Enlèvement conforme au 2.1.2.2 et au 2.1.3.2*   | $0 \leq t < 1,0$                              | 20 €/t     | 20 €/t     | 1 €/t      |        |        |
|   | $1,0 \leq t < 1,1$                            |            |            | 5 €/t      |        |        |
|   | $1,1 \leq t < 1,2$                            |            |            | 8 €/t      |        |        |
|   | $1,2 \leq t < 1,3$                            |            |            | 10 €/t     |        |        |
|   | $1,3 \leq t < 1,4$                            |            |            | 14 €/t     |        |        |
|   | $1,4 \leq t < 1,5$                            |            |            | 16 €/t     |        |        |
|   | $1,5 \leq t < 1,6$                            |            |            | 18 €/t     |        |        |
|   | $1,6 \leq t < 1,7$                            |            |            | 20 €/t     | 20 €/t | 20 €/t |
|   | $1,7 \leq t < 1,8$                            |            |            |            |        |        |
|   | $1,8 \leq t < 1,9$                            |            |            |            |        |        |
|   | $1,9 \leq t < 2,0$                            |            |            |            |        |        |
|   | $2,0 \leq t < 2,1$                            |            |            |            |        |        |
|   | $2,1 \leq t < 2,2$                            |            |            |            |        |        |
|   | $2,2 \leq t < 2,3$                            |            |            |            |        |        |
|   | $2,3 \leq t < 2,4$                            |            |            |            |        |        |
|   | $2,4 \leq t < 2,5$                            |            |            |            |        |        |
|   | $2,5 \leq t < 2,6$                            |            |            | 21 €/t     | 20 €/t | 20 €/t |
|   | $2,6 \leq t < 2,7$                            |            |            |            |        |        |
|   | $2,7 \leq t < 2,8$                            |            |            |            |        |        |
| $2,8 \leq t < 2,9$  |   |            |            |            |        |        |
| $2,9 \leq t < 3,0$  |   |            |            |            |        |        |
| $3,0 \leq t$  | 0 €/t   | 0 €/t      | 0 €/t      |            |        |        |
| Enlèvement non conforme aux ii et iii 2.1.2.2, signalé par un dysfonctionnement par l'opérateur et validé par Eco-mobilier**                  |   |            |            |            |        |        |
| Enlèvement non conforme au 2.1.3.2 signalé par un dysfonctionnement par la Collectivité (cf. 2.4 de l'annexe 2) et validé par Eco-mobilier*** |   |            |            |            |        |        |
|   |   | 20 €/t     | 20 €/t     | 20 €/t     |        |        |

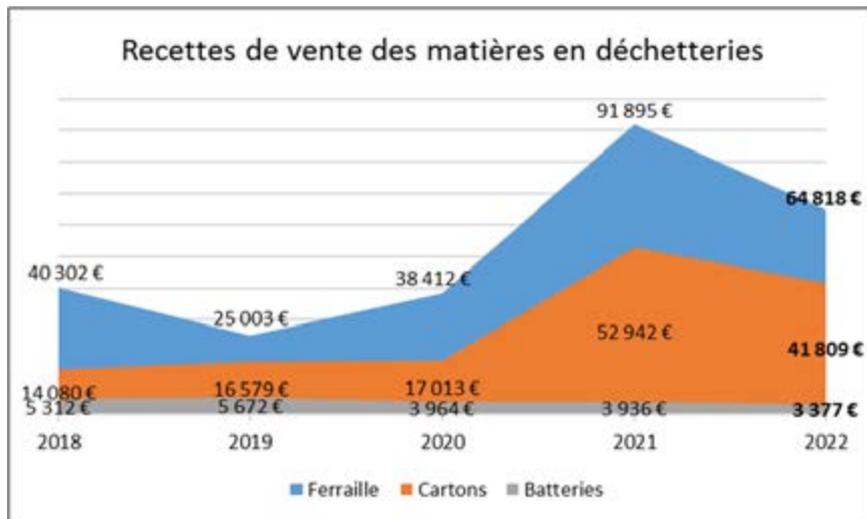
## TARIFS D'ENLÈVEMENT ÉCO-MOBILIER

Au-delà de ces soutiens financiers, Eco-Mobilier prend en charge les coûts logistiques et de traitement des DEA. Pour les 525,38 tonnes de DEA prises en charge sur les déchetteries intercommunales de Fillinges et de Saint-Jeoire en 2022, le coût évité pour la collectivité a été évalué par Eco-Mobilier à 106 663,50 €.

## MONTANT DÉTAILLÉ DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION

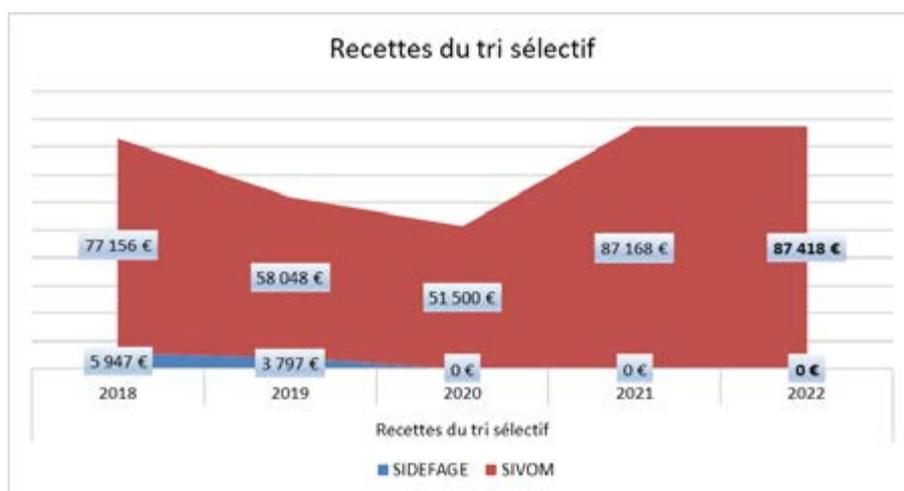
Dans le cadre du marché public établi avec la société EXCOFFIER RECYCLAGE, l'intercommunalité encaisse des recettes de tri pour la ferraille, les cartons et les batteries. Le prix de rachat est variable, en fonction de l'évolution du cours de ces matières.

Les prix des matières sont globalement en baisse par rapport à l'année 2021, mais sont toujours très favorable pour la Communauté de Commune si on les compare avant la pandémie COVID de 2020.



## MONTANTS DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DES ADHÉSIONS AUX SYNDICATS

Au titre des compétences déléguées aux syndicats précités, le Sydeval de la région de Cluses et le Sivalor ont respectivement versé à la Communauté de Communes des recettes de tri sélectif.



**RÉCAPITULATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

| Recettes                      |                      |                      |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|
|                               | 2021                 | 2022                 |
| TEOM                          | 1 837 917 €          | 2 018 691 €          |
| Redevance spéciale et régie   | 110 483 €            | 104 363 €            |
| tri sélectif - SIVOM          | 87 168 €             | 87 418 €             |
| OCAD3E                        | 15 906 €             | 15 933 €             |
| ECO MOBILIER                  | 16 396 €             | 15 482 €             |
| EXCOFFIER revente dechetterie | 147 307 €            | 110 004 €            |
| Autres recettes               | 22 717 €             | 0 €                  |
|                               |                      |                      |
|                               | <b>Recettes 2021</b> | <b>Recettes 2022</b> |
|                               | <b>2 237 894 €</b>   | <b>2 351 892 €</b>   |

**Soit une augmentation de + 5,09 % des recettes entre les 2 années.**

**SYNTHÈSE DES COÛTS**

|  |                   |  |                 |   |                 |
|--|-------------------|--|-----------------|---|-----------------|
| Coûts en € TTC d'une tonne d'ordures ménagères, collectée en PAP et traitée au SIVOM |                   | Coûts en € TTC d'une tonne d'ordures ménagères, collectée en PAV et traitée au SIVOM |                 | Coûts en € TTC d'une tonne de déchets verts, collectée et traitée |                 |
| Collecte   | 104,72 €          | Collecte   | 65,25 €         | Collecte  | 61,93 €         |
| Traitement   | 138,43 €          | Traitement   | 138,43 €        | Traitement  | 49,82 €         |
| <b>Total</b>   | <b>243,15 €</b>   | <b>Total</b>   | <b>203,68 €</b> | <b>Total</b>  | <b>111,75 €</b> |
| Coûts en € TTC d'une tonne de tri plastique collectée                                |                   | Coûts en € TTC d'une tonne de tri papier collectée                                   |                 | Coûts en € TTC d'une tonne de tri verre collectée                 |                 |
| <b>Total</b>   | <b>492,85 €</b>   | <b>Total</b>   | <b>98,10 €</b>  | <b>Total</b>  | <b>63,07 €</b>  |
| Coûts évité en € TTC avec la collecte des textiles                                   |                   | Coûts en € TTC d'une tonne de cartons collectée                                      |                 |   |                 |
| <b>Total</b>   | <b>23612,28 €</b> | <b>Total</b>   | <b>146,40 €</b> |   |                 |



## Pour en savoir +

### Communauté de communes des 4 Rivières

28 chemin de la Ferme Saillet  
74250 Fillinges

T. 04 50 31 46 95  
secretariat@cc4r.fr  
dechets@cc4r.fr

[cc4r.fr](http://cc4r.fr)



---

Réalisation : service communication - M. Dalban

Photos : service communication 4 Rivières, Manon Dalban, Grégoire Monmirel, Adobe Stock, Sydeval.

Juin 2023